

# Rapport d'activité 2017

Mai 2018



## Éditorial

En 2017, les 3 ans de la loi ALUR ont marqué un point d'étape important dans le processus de prise de compétence PLU par les EPCI. La croissance du nombre de PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) approuvés ou en cours d'élaboration s'est confirmée avec désormais 60 % de la population concernée, ou proche de l'être, par un projet de territoire porté à travers un document de planification intercommunal.

Aujourd'hui, le Club PLUi accompagne de nombreux EPCI dans leur réflexion, en particulier grâce à un maillage territorial accru. Dix clubs PLUi couvrent maintenant le territoire. Il constitue un outil d'accompagnement méthodologique dont la qualité est reconnue et fait l'objet d'une appropriation partagée par de nombreux acteurs.

Ce rapport présente l'activité 2017 de ce réseau fort de ses 3000 membres.

L'année 2018 sera quant à elle marquée par le « Tour de France des PLUi » une des nouvelles modalités d'accompagnement proposée par le Club PLUi. Celui-ci fera étape dans neuf communautés exemplaires en matière de PLUi. Cette démarche novatrice s'ancre dans une plus grande proximité avec les territoires, se veut plus transversale dans les sujets abordés et ambitionne de rayonner largement au niveau national.

Pastèle Soleille

Sous directrice de la qualité du cadre de vie

Ministère de la Cohésion des territoires

# Le Club PLUi et ses ambitions

Créé en 2012, le Club PLUi est animé par le Ministère de la Cohésion des Territoires, avec le soutien de ses partenaires : Cerema, associations d'élus (France urbaine, AdCF, AMF), ainsi que la FNAU et le GART.

Le Club a vocation à fédérer et faire travailler ensemble élus et professionnels en charge de PLUi. Cette ambition se décline à travers des objectifs majeurs :

- Animer un réseau au sein duquel les acteurs impliqués dans une démarche de PLUi peuvent se rencontrer et échanger ;
- Accompagner cette communauté en mettant à sa disposition des outils opérationnels (fiches méthodologiques, argumentaires, outils de pilotage d'actions régionales...) ;
- Convaincre les élus qui ne se sont pas encore lancés dans une démarche de PLUi des avantages de cet outil.

Vous trouverez au sein de ce document le bilan des activités de l'année 2017 répondant à la mission que s'est fixée le Club.

## SOMMAIRE

<b>LE PILOTAGE DE L'ANIMATION DU CLUB PLUI.....</b>	<b>5</b>
1. UNE DYNAMIQUE CROISSANTE DES DÉMARCHES DE PLUI.....	6
2. L'ORGANISATION DU CLUB.....	6
3. L'OFFRE DE SERVICE DU CLUB PLUI.....	8
<b>LES PRODUCTIONS DU CLUB PLUI.....</b>	<b>9</b>
1. LE GROUPE DE TRAVAIL CONSTRUCTIBILITÉ EN ZONE A ET N.....	10
1.1. Pourquoi un groupe de travail sur la constructibilité en zone A et N ?.....	10
1.2. Les objectifs du groupe de travail.....	10
1.3. La méthode.....	10
2. LES PRODUCTIONS MÉTHODOLOGIQUES DU CLUB.....	11
2.1. Rédaction de la note expresse sur la Loi Égalité et Citoyenneté.....	11
2.2. Éclairage juridique sur la dotation globale de fonctionnement bonifiée....	12
<b>LA VIE DU CLUB.....</b>	<b>13</b>
1. LES ACTIONS NATIONALES.....	14
1.1. L'appel à candidatures 2017.....	14
1.2. La communication.....	15
1.3. Le séminaire annuel du Club PLUi 2017.....	16
2. LES ACTIONS LOCALES.....	18
2.1. Organisation et animation des référents locaux.....	18
2.2. Les clubs territorialisés.....	19
2.3. Les productions locales.....	42
<b>ANNEXES : ORDRES DU JOUR DES CLUBS TERRITORIALISÉS.....</b>	<b>46</b>
1. CLUB TERRITORIALISÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES.....	47
2. CLUB TERRITORIALISÉ BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ.....	48
3. CLUB TERRITORIALISÉ BRETAGNE.....	50
4. CLUB TERRITORIALISÉ GRAND EST.....	51

<b>5.CLUB TERRITORIALISÉ NOUVELLES AQUITAINE (LANDES).....</b>	<b>52</b>
<b>6.CLUB TERRITORIALISÉ OCCITANIE.....</b>	<b>54</b>
<b>7.CLUB TERRITORIALISÉ PAYS DE LA LOIRE.....</b>	<b>56</b>
<b>8.CLUB TERRITORIALISÉ HAUTS DE FRANCE (EX-PICARDIE).....</b>	<b>58</b>

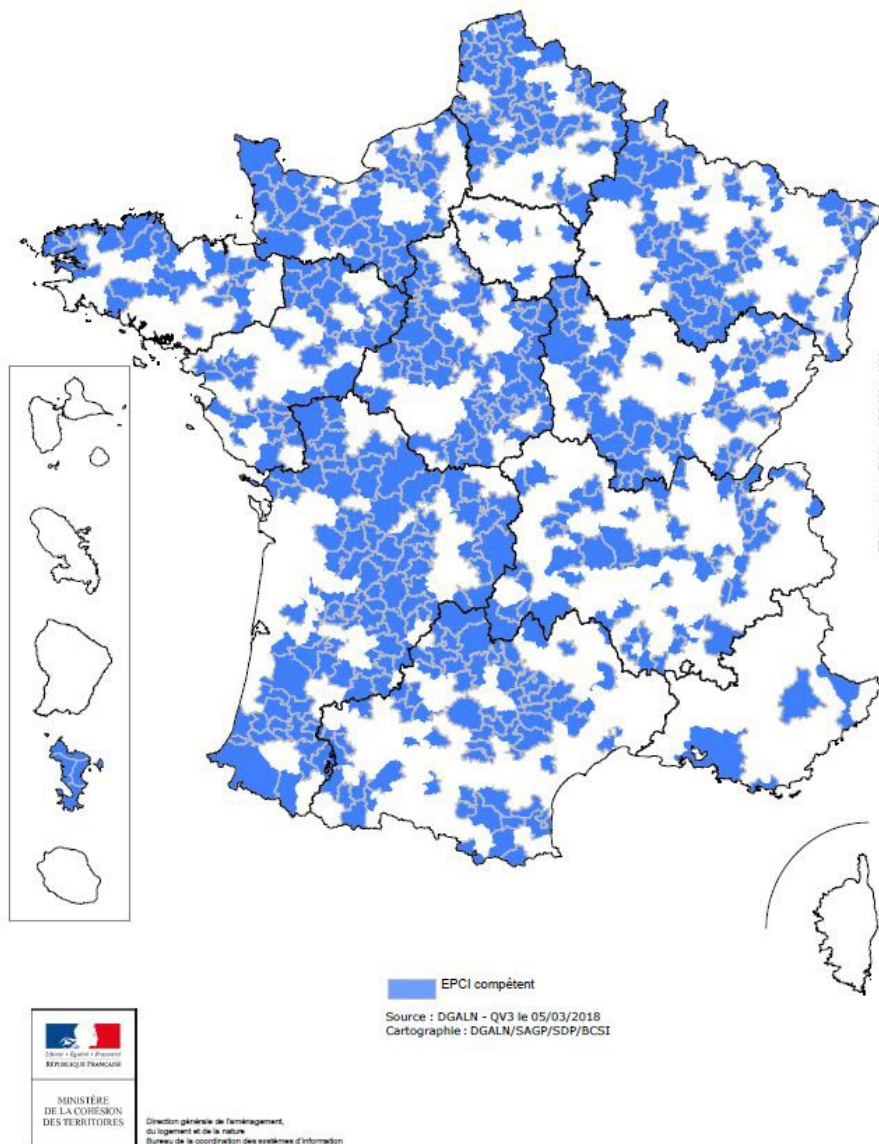
# **Le pilotage de l'animation du Club PLUi**

# 1. UNE DYNAMIQUE CROISSANTE DES DÉMARCHES DE PLUI

Possible depuis la loi SRU (2002), le PLUi est défini à l'échelle de l'EPCI avec les lois Grenelle (2010) et pleinement consacré par la loi ALUR (2014). Cette lente maturation a suivi l'affirmation des intercommunalités, affirmation qui s'est accélérée ces dernières années.

Alors qu'en 2010 moins d'une dizaine de PLUi étaient initiés par des communautés sur l'ensemble de leur territoire, plus de 482 démarches sont approuvées ou en cours d'élaboration aujourd'hui et 585 EPCI sont compétents en matière de PLU. Ils représentent 40 M d'habitants soit près de 60 % de la population.

## Compétence PLU à l'échelle intercommunale





## 2. L'ORGANISATION DU CLUB

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la **DGALN/DHUP**, sous-direction de la qualité du cadre de vie (QV), représentée par Guennolé Poix, chef de projet animation du Club PLUi au bureau QV3, avec l'appui de deux assistances à maîtrise d'ouvrage.

**Le comité de pilotage** regroupe l'ensemble des partenaires nationaux du Club (État, Cerema, AdCF, AMF, France urbaine, FNAU, GART). Il propose et valide les orientations du Club : thématiques à étudier, modalités de l'accompagnement proposé aux EPCI, etc. Il se tient deux à trois fois par an suivant les actualités et temps forts du Club PLUi.

**Le comité technique** est composé de membres du bureau en charge des politiques de planification et du Cerema. Il se réunit toutes les trois semaines pour assurer le suivi opérationnel du Club, et accueille une fois sur deux les référents Cerema qui interviennent directement dans les équipes d'appui des clubs territoriaux. Il a pour objectif de partager une vision d'ensemble du Club, d'assurer le suivi opérationnel des actions nationales et locales engagées, de faire le point sur les groupes de travail nationaux et des clubs territorialisés et de partager les livrables produits.

**Les rencontres nationales des équipes d'appui** regroupent les référents Cerema et un ou deux autres représentants de chaque équipe d'appui des clubs territorialisés. Ces réunions ont pour but d'accueillir les nouvelles équipes, de renforcer l'esprit partenarial du Club et les échanges inter-régions, de partager des méthodologies d'animation et d'accompagnement des communautés (ateliers, visite-terrain...) et d'échanger sur des thématiques qui pourraient faire l'objet de clubs territorialisés. Ces rencontres sont également l'occasion d'interroger l'évolution du rôle du club PLUi et du mode d'accompagnement des territoires, pour garantir la pertinence de son action.

**Le séminaire annuel** : le Club PLUi organise chaque année un séminaire d'échanges, qui rassemble l'ensemble de ses membres et de ses partenaires nationaux. Suivant l'actualité, il a pour rôle de partager les informations nationales, transmettre les productions nationales et locales de l'année et diffuser les actualités et l'agenda du Club.

Les **groupes de travail nationaux** rassemblent des acteurs de la planification autour d'une thématique. Le plus souvent, les sujets les plus complexes sont traités dans ce cadre, avec l'appui d'intercommunalités bien avancées dans leur démarche et volontaires pour réfléchir à ces sujets de manière innovante. Ces groupes élaborent des outils méthodologiques diffusés à toutes les intercommunalités, notamment à travers le site du Club PLUi.

## DGALNDHUP/QV3

Anime et pilote

Administration centrale

DGALN

DGITM

- Contribuent aux chantiers thématiques relevant de leur champ de compétence

CEREMA

- Contribuent au pilotage et à l'animation
- Contribuent à répondre aux besoins méthodologiques et juridiques
- Coordonnent les acteurs locaux dans les productions

Associations et fédérations nationales

AdCF

France Urbaine

AMF

FNAU

GART

- Participent au pilotage du Club PLUI
- Contribuent à la promotion des PLUI et à l'appui méthodologique, notamment à travers leur réseau

DREAL et DDT (M)

- Contribuent à la promotion des PLUI au niveau local et à l'appui des territoires
- Animent et pilotent les clubs territorialisés situés sur leur périmètre
- Se font le relais du niveau national au niveau local
- Coordonnent et animent les acteurs locaux dans les productions locales : retours d'expériences, guides thématiques...

Communautés compétentes PLUI

- Conduisent les démarches de PLUI
- Partagent leurs expériences
- Identifient leurs besoins d'appui méthodologiques ou juridiques

Communautés non compétentes PLUI

### 3. L'OFFRE DE SERVICE DU CLUB PLUi

En 2017, l'offre de service du club PLUi comprend : l'accompagnement méthodologique et juridique ; la promotion et communication,

<b>Objectifs opérationnels</b>	
1. Accompagnement méthodologique et juridique	<ul style="list-style-type: none"><li>- Favoriser les échanges et les partages d'expériences entre les collectivités par des événements</li><li>- Élaborer et diffuser des outils méthodologiques à l'échelle régionale et nationale pour faciliter l'élaboration des PLUi</li><li>- Centraliser et instruire les difficultés liées aux PLUi</li><li>- Contribuer à l'évolution de la réglementation</li></ul>
2. Promotion et communication	<ul style="list-style-type: none"><li>- Promouvoir l'élaboration des PLUi par des actions de sensibilisation</li><li>- Maintenir une liste de diffusion nationale et des outils de communication entre membres d'un réseau national</li><li>- Organiser un appel à candidatures pour le Club PLUi et des séminaires d'échange entre lauréats</li><li>- Diffuser les lettres d'information et les productions au sein et au-delà Club</li><li>- Porter un discours sur les PLUi et animer un site internet dédié</li></ul>

Cette offre de services du Club a été reformulée afin de répondre aux nouveaux besoins des membres et futurs membres du Club. Elle s'organisera en 2018 autour de trois grands objectifs :

- Faire Club (qui comprend l'animation et la communication)
- Sensibiliser au PLUi
- Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre des PLUi.

# Les productions du Club PLUi

# 1. LE GROUPE DE TRAVAIL CONSTRUCTIBILITÉ EN ZONE A ET N

## 1.1. POURQUOI UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LA CONSTRUCTIBILITÉ EN ZONE A ET N ?

Le constat d'une **consommation foncière forte** et d'une **périurbanisation marquée** de notre territoire est aujourd'hui partagé par les acteurs de la planification. Cette consommation foncière est le résultat de l'**ouverture à l'urbanisation de zones d'extension urbaine**, mais aussi du **mitage du territoire**, le plus souvent à partir d'un habitat dispersé préexistant lié à l'habitat agricole.

La loi ALUR, en rendant exceptionnelle la définition de STECAL et en limitant fortement l'évolution possible du bâti dans les zones A & N hors ces secteurs, avait voulu apporter une réponse à cette situation. Les lois postérieures (loi LAAF du 13 octobre 2014 puis loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des territoires économiques du 6 août 2015) sont venues assouplir cette législation. **Le caractère exceptionnel des STECAL est en particulier souvent questionné au niveau national, alors qu'il doit être traité au cas par cas, en fonction des caractéristiques propres de chaque territoire.**

## 1.2. LES OBJECTIFS DU GROUPE DE TRAVAIL

Au regard de ce contexte, l'objectif est de s'appuyer sur l'expérience des territoires et des techniciens des agences d'urbanisme et du Cerema qui se sont investis sur le sujet. Ceci doit permettre de :

- Évaluer le caractère exceptionnel des STECAL, en regardant notamment les justifications apportées dans les documents d'urbanisme
- Prendre en compte la diversité des situations selon la typologie des espaces (périurbain, rural, agricole stable ou en déclin)
- Identifier des exemples vertueux concernant les réglementations appliquées pour l'extension des bâtiments d'exploitation et pour la construction d'annexes aux logements existants

## 1.3. LA MÉTHODE

Cette journée a été structurée autour de deux temps de travail. Dans la première partie, des retours d'expérience ont été illustrés par les EPCI et DDT sur la manière dont le caractère exceptionnel des STECAL est défini, dans le Calvados (DDTM), la Loire (DDT) et la Communauté d'agglomération Bretagne Porte de Loire. Vincent Le Grand, maître de conférence à l'Université de Caen-Basse Normandie et directeur adjoint du Centre de recherche sur les droits fondamentaux et les évolutions du droit, a apporté son regard sur l'évolution des STECAL.

Après un rappel du cadre législatif, un deuxième temps de travail a été organisé en ruches, avec des retours d'expérience et des groupes de travail restreints portant sur les exemples de l'Eurométropole de Strasbourg, d'Angers Loire Métropole et de la Communauté de Communes des Vallées d'Auge et de Merlerault.

Ce travail en ruches souligne les questions du type de changement de destination, qui peut aller de la préservation du patrimoine bâti inventorié, à la transformation de locaux techniques pouvant servir à une vocation artisanale ou de services.

## 2. LES PRODUCTIONS MÉTHODOLOGIQUES DU CLUB

### 2.1. RÉDACTION DE LA NOTE EXPRESSE SUR LA LOI ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ

Cette note expresse présente différentes mesures de la loi Égalité et Citoyenneté publiée le 28 janvier 2017, qui impactent les plans locaux d'urbanisme intercommunaux. Elles visent principalement à apporter aux EPCI de la souplesse dans la gestion de leurs documents d'urbanisme, au regard du contexte de la mise en place des nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale.

Cette note souligne ainsi les points suivants :

- L'instauration d'une période transitoire de cinq ans pour les EPCI issus d'une fusion « mixte » entre anciens EPCI compétents et non compétents en matière de PLU, qui leur permet de prescrire la révision générale d'un PLU ou PLUi sans être obligés d'engager l'élaboration d'un PLUi couvrant l'intégralité de son périmètre.
- Un régime dérogatoire au principe d'unicité du PLUi pour les très grands EPCI (plus de 100 communes), qui peuvent réaliser de manière échelonnée dans le temps ou concomitamment plusieurs PLUi infra-communautaires.
- L'extension ou la fusion de la procédure de PLUi après évolution du périmètre de l'EPCI, dès lors que les procédures en cours n'ont pas encore atteint la phase de l'arrêt.
- La garantie des reports de délais de caducité des POS, et de compatibilité ou prise en compte des normes supérieures.
- Les impacts des changements de périmètre sur les PLUi tenant lieu de PLH ou les PLUi tenant lieu de PDU :
  - Les EPCI doivent obligatoirement être dotés de la compétence habitat pour que le PLUi puisse tenir lieu de PLH.
  - Les PLUi-H devenus infra-communautaires par fusion pourront continuer à produire leurs effets pendant une période transitoire de trois ans à compter de la création du nouvel EPCI.
- La fin de la possibilité d'élaborer des PLUi valant SCoT (sauf pour les procédures d'élaboration en cours avant la date d'entrée en vigueur de la loi), qui empêchait souvent l'émergence de périmètres de SCoT plus étendus et pertinents

## **2.2. ÉCLAIRAGE JURIDIQUE SUR LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT BONIFIÉE**

L'article L.5214-23-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) définit les conditions permettant aux communautés de communes de percevoir une bonification de la DGF. Il s'agit pour ces communautés de communes d'exercer 6 compétences sur les 11 listées au CGCT en 2017. En janvier 2018, ce nombre a été porté à 9 sur 12, parmi lesquelles la compétence aménagement de l'espace communautaire, qui inclut « le schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, le plan local d'urbanisme, le document d'urbanisme en tenant lieu et la carte communale ».

Les communautés de communes souhaitant comptabiliser la compétence aménagement de l'espace communautaire dans les 9 nécessaires pour bénéficier de la bonification de la DGF devaient à partir du 1er janvier exercer la compétence PLU.

Il est toujours possible pour les communautés de communes non encore compétentes de se doter de la compétence PLU selon les modalités prévues à l'article 136 de la loi ALUR. Le conseil communautaire peut alors se prononcer par un vote en faveur du transfert de cette compétence, et les communes membres pourront s'y opposer dans les 3 mois qui suivent selon les modalités de la minorité de blocage.

# La vie du Club



# 1. LES ACTIONS NATIONALES

## 1.1. L'APPEL À CANDIDATURES 2017

En 2010, un appel à projets a été mis en place pour les intercommunalités se lançant dans l'élaboration ou la révision de leur PLUi. Plus de 500 lauréats ont bénéficié d'une subvention entre 2010 et 2016.

En 2017, l'appel à candidatures est devenu plus sélectif et a récompensé 21 lauréats pour 176 candidatures. Ces candidatures pouvaient être déposées dans deux catégories :

- Catégorie 1 : démarches d'élaboration de PLUi en cours (avec des dotations allant jusqu'à 50 000 € par projet)
- Catégorie 2 : démarches d'élaboration de PLUi abouties permettant d'accompagner les élus dans la valorisation de leur PLUi

Cet appel à candidatures a permis d'identifier des démarches innovantes et reproductibles dont pourraient s'inspirer les collectivités volontaires. Il nous confirme que le PLUi constitue **une opportunité de dialogue entre les élus et les acteurs du territoire pour définir un projet fédérateur et une culture commune**. Un des enjeux de la démarche d'élaboration du PLUi est d'aboutir à un document partagé, approuvé par la communauté et les communes, puis approprié et mis en œuvre par l'ensemble des acteurs du territoire. Les clés de réussite sont une **gouvernance efficace avec les élus et les techniciens des communes**, et la **concertation avec les acteurs du territoire**.

Le PLUi concourt à **l'amélioration de la qualité du cadre de vie et de l'environnement** et constitue également un **outil de définition et de mise en œuvre d'une stratégie environnementale**, en particulier des Plans Climat Air Énergie Territorial.

Une majorité des candidatures lauréates rendent compte de la **mise en œuvre de la modernisation du contenu des PLU**, suite au décret du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1er du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du Plan local d'urbanisme. Les 21 candidatures retenues par le jury de l'AAC PLUi 2017 incarnent **la transformation de la planification opérationnelle et de l'urbanisme de projet en France**. Ils attestent de la diversité des enjeux auxquels sont confrontés les territoires ruraux, périurbains, urbains : **stratégie logement dans les zones tendues, plan villes moyennes pour redynamiser les centres bourgs, défis des « nouvelles ruralités », accompagnement de la transition écologique...**

Le PLUi est le réceptacle de l'ensemble de ces enjeux dans les territoires auxquels les élus des communautés ambitionnent de répondre à travers leur projet politique. **Document d'urbanisme stratégique, il croise l'ensemble des politiques publiques** et assure leur cohérence dans un **projet politique global et intégré**. Défini à l'échelle intercommunale, il est aussi **garant de la solidarité territoriale** entre les communes du territoire.

## 1.2. LA COMMUNICATION

### 1.2.1. Le site internet du Club PLUi

En ligne depuis 2013, le site du Club PLUi était l'outil de communication exclusivement réservé à ses membres. En avril 2017, il a été choisi de passer ce site de l'intranet à l'internet, ouvrant ainsi la consultation au grand public. Avec la généralisation du transfert de la compétence PLU au 27 mars 2017, le Club PLUi s'ouvre à l'ensemble des acteurs de la planification. L'année 2017 a permis d'affirmer la légitimité du Club PLUi et étendre la communauté de pratiques et de méthodes concernant les PLUi.

Le site internet est conçu comme une plate-forme de ressources autour des PLUi. Il centralise l'ensemble des productions du Club : fiches méthodologiques, éclairages juridiques, résultats des groupes de travail, compte-rendus des rencontres régionales et nationales, articles de presse. Cette interface relaie également les actualités du réseau : dates des clubs territorialisés, actualités des clubs territorialisés, actualité législative, productions des partenaires (AdCF, Mairie Conseil, FNAU, etc.). Le site a connu un succès grandissant avec 12 961 visites depuis avril 2017, en hausse par rapport aux 11 148 visites en intranet sur toute l'année 2016. La fréquentation moyenne est de l'ordre de 1500 visites par mois.

Suite à une restructuration du site réalisée en 2017, les différents contenus disponibles sont classés au sein de 4 rubriques :

- La rubrique « PLUi » rappelle le cadre juridique du PLUi et propose en téléchargement des éléments de documentation généraux sur le sujet
- La rubrique « Club PLUi » centralise les actions nationales et régionales du Club PLUi et regroupe l'ensemble de ses productions
- La rubrique « Toutes les productions par thématiques » propose une entrée thématique vers l'ensemble des pages et documents du site
- La rubrique « Observatoire des PLUi » propose en téléchargement les résultats des enquêtes annuelles menées auprès des membres du Club

#### **La fréquentation du site Club PLUi en quelques chiffres**

Le succès du site s'est poursuivi depuis le passage en internet d'avril 2017 :

- Nombre de pages vues : 53 349 vues
- Nombre de visiteurs uniques : 11 486
- Temps passé par visite : 6 minutes 14s
- Rubriques les plus consultées : Le Club PLUi (19 352 vues) et Toutes les productions par thématiques (8 949 vues)
- Page la plus consultée pour 2017 (hors page d'accueil) : Les fiches méthodologiques du Club (1921 vues)

### 1.2.2. La lettre d'information du Club PLUi

La lettre d'information permet de mettre en lumière l'actualité du Club, de zoomer sur un sujet important pour les EPCI, et de donner la parole à quelques EPCI. Elle se structure autour de plusieurs rubriques parmi lesquelles :

- un éditorial
- des zooms méthodologiques

- des points d'actualité
- l'interview d'un EPCI dont le PLUi a été approuvé
- un point agenda du Club
- un point sur les productions récentes du Club et celles de partenaires
- La rubrique « Club PLUi » centralise les actions nationales et régionales du Club PLUi et regroupe l'ensemble de ses productions

La lettre est diffusée à près de 3000 acteurs de la planification (collectivités, relais d'information, partenaires).

En 2017, deux lettres d'information ont été publiées :

- la lettre n°12 (mars 2017) était consacrée à l'anniversaire de la loi ALUR, et évoquait notamment un retour d'expérience du Club PLUi en Normandie, l'intégration du PLH au PLUi, et le lancement de l'appel à candidature 2017.
- la lettre n°13 (juillet 2017) faisait un point sur la constructibilité en zone A et N, un retour d'élus sur la prise de compétence PLU, et un zoom sur la DGF modifiée.

### 1.2.3. Les journées de sensibilisation au PLUi

Une journée de sensibilisation « Le PLU intercommunal en Provence Alpes Côte d'Azur : parlons-en ! » a été organisée par la DREAL PACA le 23 juin 2017. La région Provence Alpes Côte d'Azur restait en effet réticente à s'engager dans la dynamique des PLUi. Pour lever les craintes et répondre aux interrogations, l'Etat a organisé un moment de partage d'expériences avec des élus et techniciens des territoires ayant élaboré leur PLUi. Le programme de cette journée commençait par un point du Club PLUi sur la dynamique de la démarche à l'échelle nationale. Il présentait ensuite des témoignages sur les sujets de la gouvernance d'un PLUi, l'articulation du SCOT et du PLUi, et enfin des échanges sur la plus-value d'un PLUi dans la mise en œuvre des projets.

### 1.3. LE SÉMINAIRE ANNUEL DU CLUB PLUI 2017

Dès 2010, un appel à projets annuel a été mis en place pour les intercommunalités se lançant dans l'élaboration ou la révision de leur PLUi. Il est ponctué par un séminaire annuel permettant la réunion des anciens et nouveaux lauréats, qui constitue un moment fort dans l'agenda du Club PLUi. Le 6e séminaire du Club a eu lieu le 28 novembre 2017 à La Défense.

Dans son discours d'ouverture, Laurent Girometti (Directeur de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages), a souligné le dynamisme de la démarche de planification à l'échelle intercommunale avec plus de 550 démarches de PLUi approuvées ou en cours d'élaboration. 45% des EPCI sont compétents en matière de PLU, représentant 18 000 communes et 37 millions d'habitants. Il a également souligné le rôle du PLUi dans l'amélioration de la qualité du cadre de vie et de l'environnement, ainsi que dans la limitation de la consommation de l'espace.

Une première table ronde a été organisée autour de la participation, avec la catégorie « Document le plus appropriable



par les citoyens et/ou les praticiens » de l'appel à candidatures. Les trois communautés lauréates ont été réunies aux côtés d'un expert de l'Etat et d'une représentante d'une agence d'urbanisme locale pour échanger sur les modalités de mise en place de dispositifs de participation et de concertation.

Un retour a été fait sur l'appel à candidatures 2017, dans lequel 18 démarches de PLUi en cours d'élaboration et 3 démarches d'élaboration de PLUi abouties ont été lauréates. Les prix ont été remis officiellement aux communautés lauréates par Laurent Girometti. La sélection d'une ou plusieurs démarches de PLUi dans chacune des catégories de l'AAC PLUi 2017 accompagne la volonté de poursuivre une dynamique d'échanges et de capitalisation de bonnes pratiques entre tous les acteurs concernés par les PLUi.

La matinée ouverte à l'ensemble des membres du Club PLUi s'est suivie d'une après-midi d'échanges entre communautés lauréates en 2017, services de l'État et partenaires des démarches. Elle a permis de recueillir des propositions pour alimenter la feuille de route du Club PLUi pour l'année 2018, d'échanger sur les thématiques phares portées par les lauréats et leurs besoins d'accompagnement.

## 2. LES ACTIONS LOCALES

### 2.1. ORGANISATION ET ANIMATION DES RÉFÉRENTS LOCAUX

Les clubs territorialisés sont conçus comme des lieux de débats et d'échanges de bonnes pratiques autour des PLUi. Chaque club est ouvert aux EPCI qui ont engagé une procédure de PLUi sur le territoire, ainsi qu'aux EPCI d'autres territoires sur lesquels il n'existe pas de Club et qui formulent une demande de rattachement à un Club existant. Pour poursuivre la dynamique initiée depuis 2014, les partenaires du Club ainsi que les services déconcentrés sont chaque année remobilisés pour favoriser le développement de dynamiques régionales autour du PLUi et l'ouverture de nouveaux clubs régionaux.

Les rencontres et des actions sont pilotées par une équipe d'appui local composée de référents des services déconcentrés de l'État et partenaires locaux (élus, techniciens, agences d'urbanisme). Cette structure permet d'accompagner les EPCI dans leurs démarches d'élaboration de PLUi dans un souci de proximité.

Les équipes d'appui des clubs territorialisés bénéficient également de l'assistance à maîtrise d'ouvrage du Club (référent Cerema) de proximité le plus souvent dans les antennes territoriales. Celui-ci a pour rôle d'assister le responsable local du Club dans le suivi et le cadencement des travaux. Il est le garant de la circulation d'informations entre Clubs et avec le niveau national. Le référent Cerema peut également aider l'équipe locale à identifier et mobiliser des intervenants.

Pour accompagner au mieux les équipes d'appui locales, le Club national met plusieurs outils à disposition des clubs territorialisés:

- Un kit « Décliner des actions territoriales autour du PLUi », composé d'outils pré-construits et visant à faciliter l'organisation des rencontres en régions (journées de sensibilisation, clubs territorialisés).
- Chaque partie est illustrée d'exemples concrets, issus des retours d'expériences locales (proposition de relais d'opinion à contacter, actions sur lesquelles mobiliser la presse régionale et nationale ...)
- Une liste de diffusion SYMPA à destination de l'ensemble des équipes d'appui (45 membres) : un outil à mobiliser pour faciliter la circulation des informations entre les équipes
- Un espace Alfresco, centralisant l'ensemble des documents liés aux clubs territorialisés sur une seule plate-forme
  - Des supports et argumentaires d'aide à la promotion du PLUi
  - Des propositions de thématiques, intervenants et ordres du jour pour les prochains clubs territorialisés
  - Des outils d'aide à la logistique pour faciliter l'organisation des rencontres
  - Une capitalisation des informations sur les lauréats et le suivi des PLUi approuvés

Parallèlement, des rencontres physiques avec les référents locaux et les équipes d'appui sont organisées.

Les objectifs de ces rencontres sont :

- Accueillir les nouvelles équipes
- Renforcer l'esprit partenarial du Club et les échanges inter-régions
- Partager des méthodologies d'animation et d'accompagnement des communautés (ateliers, visite-terrain...)
- Échanger sur des thématiques qui pourraient faire l'objet de clubs territorialisés (concertation, suivi et évaluation, développement économique...)

La réunion du 15 septembre 2017 a rassemblé plus d'une vingtaine de participants issus d'organismes variés, reflets de notre approche partenariale (DREAL, DDT, Cerema, Agences d'urbanisme). Elle a permis de travailler collectivement sur l'avenir du club, à un moment charnière de son existence.

## 2.2. LES CLUBS TERRITORIALISÉS

Les clubs territorialisés ont vocation à rassembler, plusieurs fois par an, l'ensemble des membres du Club PLUi d'une région, dans le cadre de journées d'échanges et de travail. L'année 2017 a été marquée par la date anniversaire des trois ans de la loi ALUR le 27 mars 2017 et ses conséquences sur les prises de compétences PLU des intercommunalités. Au sein des clubs territorialisés, cette échéance a surtout questionné sur l'organisation et la redéfinition des clubs au regard des publics désormais variés qui assistent aux journées organisées (techniciens, élus, intercommunalités avec PLUi dans des états d'avancement parfois très différents...).

La participation aux nombreuses journées d'échanges organisées dans les **11 clubs** qui couvrent désormais une large partie de la France des PLUi (sur 10 régions) n'a quant à elle pas diminué et l'intérêt de ces journées a été confirmé par les participants dans les différentes enquêtes administrées tout au long de l'année. Ces instances offrent des moments de travail pendant lesquels des problématiques locales liées au PLUi sont discutées, et desquels ressortent des outils méthodologiques mis à la disposition de tous.

### Liste des 10 clubs territorialisés au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- Club Auvergne-Rhône-Alpes piloté par la DREAL
- Club Bourgogne-Franche-Comté piloté par la DREAL
- Club Bretagne piloté par la DREAL
- Club Centre Val de Loire piloté par la DREAL
- Club Grand Est piloté par la DREAL
- Club Nouvelle Aquitaine (Landes), piloté par la DDT des Landes
- Club Hauts de France piloté de manière plurielle par la DREAL, la DDT du Nord sur ce département et par l'agence d'urbanisme du Grand Amiénois et le Cerema Nord Picardie sur l'ex région Picardie
- Club Normandie piloté par la DREAL
- Club Occitanie piloté par la DREAL
- Club Pays de la Loire piloté par la DREAL

Chaque club territorialisé est organisé dans le cadre d'une équipe d'appui (et le cas échéant, des équipes d'appui infra-régionales) rassemblant selon les cas la DREAL, les DDT concernées, une ou plusieurs agence(s) d'urbanisme, voire une ou plusieurs communauté(s) motrice(s) dans la région et/ou d'autres structures (ADEME, région...). Y participent les intercommunalités lauréates de la région, les services de l'État (DREAL et DDT), ainsi que toute autre structure ayant manifesté le souhait de participer aux travaux (agences d'urbanisme, CAUE, chambres d'agriculture, intercommunalités non lauréates mais engagées dans une démarche de PLUi,...)

### 2.2.1. Le club Auvergne-Rhône-Alpes

Le Club PLUi a été lancé à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes le 26 janvier 2016. Un Club s'est tenu le 3 octobre 2017.

Le Club Auvergne-Rhône-Alpes est animé par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (Fabienne Laroudie et Aurélien Pfund).

#### Club du 3 octobre 2017 : sur le thème gouvernance et concertation

Les deux demi-journées ont été consacrées aux questions de gouvernance EPCI-communes, et de concertation avec les habitants, qui occupent une place cruciale dans l'appropriation par tous des projets de PLUi.

#### Matinée : Actualités et retours d'expérience sous la forme de table rondes

Olivier Bianchi (Clermont Auvergne Métropole) a présenté la réflexion sur le PLUi de Clermont Auvergne Métropole, avec la mise en place d'une commission extra-communautaire afin de réintégrer des élus non communautaires dans la décision politique.

Arnaud Sanseau (DDT Puy-de-Dôme) a souligné la croissance importante du nombre de PLUi approuvés ou en cours d'élaboration depuis deux ans, malgré un ralentissement de la dynamique lié à l'application de la Loi Notre en 2017. Cet outil opérationnel a toute sa pertinence pour répondre à l'échelle du bassin de vie aux défis du logement, de la transition énergétique, et de la revitalisation des centre-bourgs.

Plusieurs EPCI ont ensuite présenté lors d'une table ronde la gouvernance qu'ils ont mise en place pour leur PLUi.

- Jérôme Pireyre (vice-résident urbanisme) a présenté la démarche du PLUi de la Communauté de communes Billom, issue de deux fusions. Il a souligné l'intérêt d'une charte de gouvernance comme gage de réussite, ainsi qu'un comité de pilotage impliquant largement les élus communaux afin de garder une transparence envers les communes.
- Guillaume Martinez (chargé de mission PLUi) a présenté la démarche du PLUi de la Communauté de communes Pays de Beaume Drobie. Cet EPCI en territoire rural assure l'élaboration de son PLUi en régie, avec un rythme de réunion mensuel pour la Commission PLUi, et un comité de pilotage plus resserré pour valider les points de décision discutés en Commission, comprenant un membre par commune.
- Guillaume Vellet (chargé de mission habitat-aménagement) a présenté la démarche du PLUi de la Communauté de communes Bière Isère. Cet EPCI a mis en place une

gouvernance « emboîtée » avec 9 groupes territoriaux de 3 à 8 communes, 4 groupes thématiques, et un groupe de coordination pour valider et préparer les décisions prises en Conférence Intercommunale des Maires et en Conseil Communautaire.

Une deuxième table ronde est consacrée aux facteurs de réussite de la concertation avec les habitants.

- La Communauté d'agglomération du Grand Chambéry a regroupé les deux démarches PLUi engagées par deux anciens EPCI regroupés. Le PLUi a fait appel à différents outils de concertation pour mobiliser le grand public (panel citoyens, ateliers participatifs...), des publics spécifiques (rencontres avec l'Université, conférences thématiques avec le CAUE) et les élus (lettre du PLUi, séminaire).
- Grenoble Alpes Métropole dispose d'une vice-présidente chargée de la participation citoyenne, et a engagé une concertation ambitieuse : vote d'une délibération cadre, recrutement d'un chargé de mission, appui d'une AMO et d'un bureau d'études dédiés à la concertation. Les outils mis en œuvre comprenaient des conférences/débats sur les outils du PLUi, des panels citoyens, mais aussi un outil numérique de cartographie collaborative.
- La Communauté de communes Ambert Livradois Forez a élaboré sous l'impulsion du Parc Naturel Régional Livradois Forez un PLUi approuvé en 2016. Cinq séminaires de travail avec les élus ont été financés par la Région Auvergne, et les cartographies de projet ont été exposées.

#### Après-midi : Ateliers de travail autour de la gouvernance et la concertation.

L'atelier « **place des communes et instances de décision dans le PLUi** » a souligné différents modes de collaboration entre EPCI et communes : de façon ascendante, descendante, collaborative et/ou bilatérale. Ces relations ont été étudiées sur cinq temps de travail et de collaboration :

1. la préparation
2. la phase diagnostic
3. la phase projet PADD
4. la phase réglementaire scindée en une sous-phase spatialisation du projet...
5. ... et une sous-phase rédaction réglementaire.

La taille de l'EPCI influe sur ces décisions :

- Une approche plus descendante peut être préférée pour un EPCI XXL, tout en conservant différents formats d'instances afin de concilier les besoins de travailler collectivement, et d'arbitrer quand cela est nécessaire.
- Pour des EPCI issus de fusions récentes, les modes de travail collaboratif avec l'ensemble des communes permettent d'asseoir la nouvelle intercommunalité autour d'une démarche fixant un avenir commun pour le territoire.

La participation et l'implication des élus aux instances de gouvernance peut être favorisée par :

- une périodicité et une date de réunion récurrente (premiers mardis du mois)
- un lieu de réunion central en temps de trajet, voire tournant pour faire redécouvrir le territoire de l'EPCI
- des nouvelles modalités d'échanges entre élus, comme le compagnonnage



L'atelier « **outils collaboratifs pour la construction d'un projet de territoire** » s'est intéressé aux acteurs à impliquer dans la construction d'un PLUi en fonction des thèmes de travail, avec une diversité de publics souhaitable :

- des experts (EPF, Caisse des Dépôts, agences d'urbanisme...)
- des professionnels (bailleurs sociaux, promoteurs, commerçants, syndicats...)
- des citoyens (consommateurs, associations sportives ou culturelles, usagers des transports, conseils de quartier...)

Les outils mobilisables ont ensuite été évalués en fonction de la finalité poursuivie, de l'état d'avancement du PLUi et des caractéristiques du public visé. L'outil le plus innovant est la cartographie de Grenoble Alpes Métropole, qui a permis d'associer un public plus large à travers des outils numériques facilitant le recueil et la diffusion d'informations

Les deux outils les plus impliquants sont les balades urbaines et les ateliers avec les enfants, qui peuvent partir de questions très ciblées (définition des OAP) tout en mobilisant dans un format de proximité avec les rédacteurs du PLUi.

Les outils les plus faciles à mettre en place sont les expositions (permanentes ou itinérantes), les articles de presse, ainsi que les ateliers participatifs de citoyens.

Ces outils collaboratifs doivent permettre de confronter des idées divergentes, de créer des liens entre acteurs, et ainsi de passer de l'idée individuelle à une notion d'intérêt général. Ces deux ateliers ont fait l'objet d'une fiche sur la gouvernance et sur la concertation, disponibles en téléchargement sur le site du club PLUi.

## **2.2.2. Le Club Bretagne**

Après la journée de sensibilisation régionale tenue à Lorient en juin 2015, le Club PLUi Bretagne a été lancé le 22 septembre 2016 au Faouët. Le Club PLUi Bretagne s'est réuni à nouveau le 27 juin 2017 au Palais des Congrès de Pontivy pour échanger et réfléchir autour de la problématique du "changement d'échelle" qu'implique le passage du PLU communal au PLU intercommunal, dans ses multiples dimensions : géographique, politique, organisationnel, technique, juridique.

Lieu de partage et de production collective animé par la DREAL Bretagne et ses partenaires, ce club territorialisé s'adresse aux EPCI bretons, compétents ou non en matière de PLU, et permet aux élus et techniciens d'échanger et de réfléchir aux enjeux et outils de l'urbanisme intercommunal, aux côtés des DDTM, des agences d'urbanisme, du CEREMA et de l'EPF Bretagne.

### **Membres de l'équipe d'appui locale**

- DREAL : Sophie Corderoch, Nicolas Clemens, Maela Anger
- ADEUPA : Eric Lemerre
- Cerema : Pierre Le Bras
- DDTM 35 : Nicolas Kereneur
- Dinan agglomération : Fanny Kerjouan
- CC de Paimpol-Goëlo : Hélène Le Potier
- Coglais Communauté : Déborah Troadec
- Saint-Brieuc Agglomération : Stéphanie Barras

- Josselin Communauté : G. Besnard
- CC de Ploërmel : Céline Baron
- CC de Brocéliande : Anne Guillouët
- Lannion- Trégor Communauté : Etienne Roisé
- CC du Pays-des-Abers : Benoît Vinet
- Pontivy Communauté : Frédéric Garnier
- Guingamp Communauté : M. Hamon
- CC Bretagne romantique : M. David

### Club Bretagne du 27 juin 2017 : "PLUi et changement d'échelle"

Les 80 participants de cette journée, accueillis par Pontivy Communauté, ont pu partager les enjeux et échanger dès le matin au cours d'une séquence d'information et de débat organisée autour des présentations du ministère de la Cohésion des territoires et de l'agence d'urbanisme de Brest-Bretagne (ADEUPA), ainsi que des témoignages d'acteurs impliqués dans le changement d'échelle, au cours d'une table ronde réunissant les représentants de Pontivy Communauté, de la CC du Pays des Abers, d'IDEA Recherche et de la DREAL Bretagne.

L'après-midi a permis à chacun d'approfondir une des trois thématiques retenues pour la journée - **gouvernance, pilotage, et contenu du PLUi** - au cours de 3 ateliers animés par les représentants de Dinan Agglomération, de Morlaix Communauté et de la CC du Pays-des-Abers.

### 2.2.3. Le Club Bourgogne Franche-Comté

En Bourgogne Franche-Comté, 61 EPCI sur 116 sont compétents en matière de PLU au 1<sup>er</sup> novembre 2017, dont 46 démarches de PLUi en cours ou abouties.

Le Club Bourgogne-Franche-Comté conservait jusqu'en fin 2017, deux équipes d'appui sur les périmètres des anciennes régions Bourgogne et Franche-Comté qui disposaient chacune d'un club sur leurs périmètres. Pour plus de cohérence, ces équipes ont été fusionnées en novembre 2017.

Une réflexion globale à l'échelle de la nouvelle région a été menée par les équipes d'appui tout au long de l'année pour revoir l'organisation de ce club. Ont été actés, le 1<sup>er</sup> décembre 2017 :

- la réalisation d'une charte de fonctionnement du club, en déclinaison de la charte du Club au niveau national ;
- la conduite, en 2018, d'une enquête pour mieux identifier les besoins des EPCI ;
- la réalisation, en 2018, de cartes d'identité des territoires couverts par un PLUi.

**L'équipe d'appui du club est désormais composée des personnes suivantes :**

- DREAL : Fabienne Perrigouard, Gilles Lemaire
- Région : Bertrand Courvoisier
- DDT du Doubs : Geoffrey Heydorff
- DDT de Haute-Saône : Maria Gigandet, Xavier Curely
- DDT du Jura : Pascal Nicot

- DDT du Territoire de Belfort : Sandrine Eglinger
- Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (AudaB) : Sophie Gauzente
- Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard (ADU) : Isabelle Grivart
- Agence d'urbanisme du territoire de Belfort (AUTB) : Anne Quenot
- DDT de Côte d'Or : Michel Chaillas
- DDT de la Nièvre : Francis Cluzel
- DDT de Saône et Loire : Martine Esturgie
- DDT de l'Yonne : Solène Piriou, Gérald Pardieu
- Agence d'urbanisme Sud Bourgogne (AUSB) : Emilie Cam, changement de correspondant en 2018
- Cerema : Laëtitia Boithias

En 2017, deux journées ont été organisées sur la région sur les thèmes Mobilité rurale et PLUi et Habitat et PLUi.

#### Journée du 28 mars 2017 sur « PLUi et mobilités rurales » à Dompierre les Ormes (71)

Le Club PLUi du 28 mars 2017 a été accueilli au sein de l'intercommunalité Saint-Cyr Mère Boitier, en partenariat avec le conseil départemental de Saône-et-Loire. Cette journée était ciblée sur les solutions de mobilité en milieu rural, et les initiatives mises en place par les intercommunalités au travers de leurs PLUi en faveur des mobilités.



Plus de quarante personnes ont participé à cette réunion du Club PLUi, composé d'un temps de présentations en plénière le matin et d'ateliers de travail sur l'intégration des enjeux de la mobilité rurale dans les PLUi l'après-midi.

Les présentations de la matinée ont été axées sur le retour d'expérience, avec différents dispositifs et outils à la disposition des EPCI :

- L'Ademe a présenté les projets lauréats des **appels à projet 2015 et 2016 de l'Ademe et de la Région en faveur des mobilités rurales durables**, que la communauté de communes

Saint Cyr Mère Boitier, s'appuyant sur l'exemple du PLUi de Matour et sa région, a pu illustrer.

- Le Cerema a présenté le **Plan de Mobilité Rurale** créé par la loi TEPCV<sup>1</sup> au travers du [guide méthodologique](#) produit en 2016.
- La DDT de Saône-et-Loire a présenté une étude en cours menée avec le Cerema sur la mobilité en milieu rural, visant à **accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de solutions de mobilité alternative sur leur territoire.**

Ces présentations, qui ont pu mettre en lumière les enjeux de la mobilité en milieu rural et les différents outils dont les collectivités peuvent se saisir ont laissé place l'après-midi à trois ateliers de travail, chacun appuyé sur un retour d'expérience issu de l'ouvrage [PLU et Déplacements du Cerema](#) paru en juin 2015. Ces ateliers ont porté sur :

- Le **stationnement et le covoiturage** : les participants ont débattu sur les données disponibles, les besoins à identifier, les moyens à mobiliser, les freins identifiés et l'articulation de la stratégie du stationnement avec d'autres thèmes du PLUi.
- Les **modes actifs** : les participants ont identifié les éléments essentiels du rapport de présentation du PLUi à ce sujet, et les éléments clés sur lesquels doit se porter la réflexion, dont l'identification des liaisons à créer, la localisation des secteurs de développement, et la création d'itinéraires lisibles.
- L'**organisation spatiale** : les participants ont balayé les différents aspects qu'il semble nécessaire d'aborder pour favoriser la mobilité rurale durable dans un PLUi, dont la forme urbaine plus ou moins favorable à l'utilisation de la voiture, la perméabilité des espaces, ou encore la clarification des flux.



Journée du 26 septembre 2017 sur « PLUi et habitat » à Salins les Bains (39)

Le Club PLUi du 26 septembre 2017 a été accueilli par la communauté de communes d'Arbois, Poligny, Salins - Coeur du Jura et s'est déroulé autour du thème de l'intégration des politiques de l'habitat dans les PLUi.

Cette journée a été suivie par 77 participants, élus, techniciens d'intercommunalités, services déconcentrés de l'État, et partenaires.

La matinée a été consacrée aux **retours d'expériences des communautés** inscrites dans des démarches de PLUi, à la présentation des enjeux relatifs à l'intégration des problématiques de l'habitat dans les PLUi, et d'études :

<sup>1</sup> Loi TEPCV : Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015

- la DREAL et le Cerema ont présenté le **contexte réglementaire**, et les enjeux relatifs tout particulièrement à la réalisation de **PLUi tenant lieu de PLH (PLUiH)** ;
- la DREAL a également présenté des **études en cours sur la vacance des logements et l'évolution de la tâche résidentielle** sur l'ensemble de la région ;
- une table-ronde réunissant trois communautés de communes (Arbois-Poligny-Salins-Coeur du Jura, Vosges du Sud et Combes) a permis l'échange des pratiques des communautés. La forte implication des élus est mise en avant ; la connaissance du marché de l'habitat et des pressions exercées sur le territoire, et l'importance de la concertation et de la communication sont également quelques points saillants discutés alors.

L'après-midi s'est articulé autour de trois ateliers visant à faire réagir en se positionnant les participants sur des « phrases choc », stéréotypes des constats effectués sur l'articulation entre aménagement du territoire et politique de l'habitat :



- Un premier groupe a travaillé autour de la problématique suivante : **Dépasser la logique quantitative du besoin en logement dans le diagnostic**. Les phrases sur lesquelles les participants ont pu réagir étaient :
  - « connaître son territoire c'est d'abord le comprendre »
  - « pour renouer avec une démographie positive, il faut construire »
  - « la maison individuelle correspond à ce que recherchent les ménages, il n'est pas nécessaire de pousser l'analyse plus loin ».
- Un deuxième groupe a réfléchi à définir une stratégie foncière et à **l'articulation entre besoins en habitat et gisements fonciers** autour des phrases suivantes :
  - « La stratégie foncière n'est pas nécessaire lorsque la pression foncière est forte »
  - « L'analyse des capacités de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis au sein du PLUi, exigée par le code de l'urbanisme, fait office de stratégie foncière. »
  - « Le PLUi n'est pas le bon outil pour aborder la question de la stratégie foncière ; il ne fait que définir un zonage »
  - « Lorsque le territoire est couvert par un SCoT, le PLUi doit uniquement s'attacher à atteindre l'objectif du nombre de logements qui lui a été donné »
- Le troisième groupe a quant à lui réfléchi à la manière de **mettre en œuvre la politique de l'habitat à travers les outils et acteurs présents sur le territoire**. Les phrases proposées étaient :

- « une solution clés en main avec un aménageur privé, ça ne se refuse pas »
- « centres anciens et aspirations des ménages en termes d'habitat sont incompatibles »
- « un bon projet est un projet maîtrisé par la collectivité ».

Les trois ateliers font ressortir des messages-clés tels que l'intérêt d'une vision à long terme par l'articulation des démarches habitat et PLUi. Quelques facteurs de réussite sont également identifiés comme la motivation des élus, la connaissance fine du territoire, une démarche itérative entre les objectifs et les moyens (entre le diagnostic et le projet), ou la concertation avec les acteurs. Enfin, un des freins le plus fréquemment soulevé reste encore le manque d'ingénierie territoriale conduisant à un manque d'anticipation.

## 2.2.4. Le Club Centre Val de Loire

Club Centre Val-de-Loire du 27 septembre 2017

La troisième session du club régional PLUi s'est tenue le 27 septembre 2017 à Orléans. Plus de cinquante personnes, réunissant des représentants des collectivités territoriales et des services de l'État, ont participé à cette journée qui avait pour thématique la stratégie foncière comme levier au projet de territoire.

Dans son introduction, le Directeur adjoint de la DREAL a rappelé que l'intercommunalité est un acteur majeur de la planification territoriale. La législation en matière d'urbanisme et d'organisation territoriale est venue la renforcer, et la tendance est à la généralisation du PLUi.

Guenolé Poix (DHUP) a présenté les actualités juridiques, avec l'anniversaire de la loi ALUR du 24 mars 2014 organisant le transfert de la compétence PLUi aux EPCI. Les dernières évolutions dans le domaine de l'urbanisme ont été introduites dans la Loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017. 2017 constitue une année charnière. Près de 50 % des EPCI ont pris la compétence. 1 267 EPCI sont recensés, contre 2 062 un an auparavant, ce qui correspond à une réduction de 39 % de leur nombre.

M. Vaillant (DREAL, Unité ville durable) a ensuite proposé un état des lieux de la consommation d'espace en région Centre-Val de Loire. Le suivi de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers constitue un enjeu majeur, retranscrit dans les différentes lois (SRU de 2000, Grenelle de 2009 et 2010, modernisation de l'agriculture et de la pêche de 2010). La loi ALUR de 2014 et la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014 (article 25) renforcent les dispositions mises en place avec la création d'un observatoire national et d'observatoires régionaux des espaces naturels, agricoles et forestiers chargés de mesurer le changement de destination de ces espaces.

Un travail d'actualisation du diagnostic en région Centre Val-de-Loire a été réalisé en 2016 par la DREAL, à partir de 3 types de sources :

- la reprise des données produites au niveau national depuis 2014 (rapport de l'observatoire national de la consommation d'espaces agricoles (ONCEA) 2014, l'indicateur de consommation d'espace (CEREMA 2014), l'occupation des sols en France (CGDD 2015), la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (CEREMA 2016)),
- la valorisation de résultats d'études régionales produites en 2012 – 2014,

- l'actualisation au niveau régional de données ou d'indicateurs produits au niveau national.

M. Schauner (CEREMA–Dter Normandie-Centre) a présenté l'étude réalisée en vue de proposer un appui aux collectivités pour l'élaboration de leur stratégie foncière. Elle vise à répondre à plusieurs objectifs :

- s'adapter aux évolutions économiques du territoire,
- tenir compte des risques naturels et/ou technologiques,
- se rapprocher d'une valeur du foncier adaptée,
- répondre à un besoin réel exprimé,
- anticiper le développement potentiel du territoire,
- prioriser la mise à disposition du foncier pour certains projets.

Plusieurs outils peuvent être utilisés selon l'étude : les outils opérationnels de l'aménageur, les outils de planification et les outils juridiques, l'approche environnementale, les outils de suivi.

M. Poussin (Établissement Public Foncier Bretagne) a présenté la méthodologie d'évaluation du besoin en foncier proposée aux collectivités, expliquant comment intégrer la stratégie foncière dans un projet d'urbanisme.

M. Balson (DREAL Unité connaissance et planification territoriale) a présenté une étude réalisée en 2015 et 2016 pour accompagner, de manière méthodologique, la traduction des objectifs de la loi ALUR, en matière d'utilisation économe de l'espace dans les documents d'urbanisme. Confiée au CEREMA Dter Normandie Centre, pilotée par la DREAL Centre Val-de-Loire, la DDT 41 et associant les autres DDT de la région Centre, l'étude a été livrée en 2016 et est actuellement en test dans les services.

Enfin, M. Rivoal (CESER - Conseil économique social et environnemental régional) a présenté les travaux réalisés sur l'identification et la requalification des friches urbaines en Région Centre Val-de-Loire. Il s'est appuyé sur un colloque de 2010, qui portait sur l'« étalement urbain, espaces agricoles et forestiers, environnement, quelles cohérences ? » ainsi qu'un rapport de 2011, intitulé « une maîtrise foncière pour une urbanisation durable en région Centre » (2011). Des exemples à Tours, Blois et Saint-Cyr- l'Ecole ont illustré l'opportunité que représente la requalification des friches urbaines.

### **2.2.5. Le Club Grand Est**

Le Club PLUi Grand Est est né en 2017 de la fusion des clubs préexistants de Lorraine et d'Alsace, suite à la réforme territoriale constituant la nouvelle région Grand Est. Ce club poursuit ainsi la promotion du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à une nouvelle échelle régionale.

Compte tenu de la taille de la région Grand Est et de la diversité des territoires qui la composent, l'organisation et le fonctionnement de ce nouveau club ont été repensés au cours de l'année de sorte à ce qu'il réponde au mieux aux contextes locaux. Piloté par la DREAL avec l'appui du Cerema, il repose sur une équipe d'appui volontaire constituée autour d'un socle constant regroupant les DDT de l'Aube, de la Haute-Marne, de Meurthe-et-Moselle, du Bas-Rhin et des

Vosges, soutenues occasionnellement par celles de la Moselle et du Haut-Rhin.

### **Membres de l'équipe d'appui locale**

- DREAL : Charles Ackermann
- Cerema : François Pierron
- DDT 08 : Lara Barhoum et Francis Genard
- DDT 10 : Corinne Oudin
- DDT 51 : Céline Caron
- DDT 52 : Catherine Julio et Cyr Bansimba
- DDT 54 : Sylvianne Kerstetter et Marie Aguayo-Berthier
- DDT 55 : Camille Voillequin et Joël Crolbois
- DDT 57 : Béatrice Vagner
- DDT 67 : Georges Soccoja
- DDT 68 : Jean-Luc Stintzy et Philippe Nouzille
- DDT 88 : Guy Hoyon

Club Grand Est du 17 mars 2017 : "PLUi et changement d'échelle"

Le séminaire dédié au changement d'échelle dans le PLUi organisé le 17 mars fut l'occasion de lancer le Club dans son nouveau format élargi à la région Grand Est. Organisé à l'Abbaye des Prémontrés de Pont-à-Mousson, cette journée a accueilli près de 90 participants comptant bon nombre d'élus et techniciens intercommunaux, 5 agences d'urbanisme, les 2 Établissements Publics Fonciers, le Conseil Régional et les services de l'État.

La matinée fut consacrée à mettre en lumière la dynamique d'élaboration des PLUi en Grand Est et de présenter les travaux du Conseil Régional quant à l'élaboration du SRADDET et son articulation avec les documents de planification. Elle s'est poursuivie par une table ronde animée par le Cerema dont l'enjeu était de recueillir des témoignages sur les incidences de la mise en œuvre de la SDCI vis-à-vis des procédures d'élaboration des PLUi dans des contextes divers de fusion d'intercommunalités. Trois collectivités issues de fusions simples ainsi qu'un référent territorial DDT ont ainsi pu prendre la parole. La demie-journée s'est clôturée par un point sur les actualités nationales, notamment relatives à la Loi Égalité et Citoyenneté, confortée par un temps d'échanges avec la salle.

L'après-midi fut dédié à l'animation de deux ateliers organisés par des Agences d'Urbanisme, la DREAL et les DDT et dont l'objectif était de traiter de la modernisation du règlement pour l'un et des stratégies foncières au sein du PLUi pour l'autre.

- L'atelier « stratégie foncière » a permis de contextualiser et mettre en perspective la consommation foncière dans la région Grand Est d'une part et de définir les objectifs, les partenaires et les étapes clés d'une stratégie foncière d'autre part.
- L'atelier « modernisation du PLU » a souhaité à la fois offrir la parole aux élus et techniciens sur leurs attentes en matière d'évolution de l'urbanisme et permettre le dialogue autour d'un focus sur les OAP comme outil au service d'un urbanisme de projet, soulignant les difficultés d'articulation avec l'ADS et d'appropriation par les élus, entre autres.

Retour sur les attentes des membres du Club Grand Est



En complément de l'organisation d'une journée de lancement, le Club PLUi a souhaité mener une enquête auprès de ses membres de sorte à répondre au mieux aux attentes de l'ensemble des EPCI engagés dans l'élaboration ou la mise en œuvre de leur PLUi.

Ainsi, il ressort de ce questionnement plusieurs messages forts en termes d'attentes, d'organisation et de contenu.

### **1. L'organisation du Club PLUi**

Les fortes disparités territoriales, en termes de culture de l'urbanisme à l'échelle intercommunale, d'expérience du PLUi, de prise de compétence, d'impacts des fusions de la SDCI, etc. ne peuvent pas être prises en compte par l'organisation de journées régulières et centralisées. Une déclinaison locale du Club sous le format de demi-journées d'échanges et de travail sont largement plébiscitées en complément d'une plénière annuelle régionale et centrale.

### **2. Les objectifs du Club PLUi**

La plupart des personnes interrogées confirment que le Club PLUi doit avant tout servir de lieu d'échanges et de partage d'expériences. Elles témoignent également de manière unanime de l'intérêt du site internet du Club National sur lequel elles exploitent majoritairement les différentes fiches méthodologiques disponibles ainsi que les diverses productions thématiques.

### **3. Les sujets attendus**

En termes de thématiques traitées par le Club, les attentes sont plutôt variées allant de la sécurisation juridique des documents à l'élaboration des OAP en passant par les enjeux de gouvernance ou de stratégies foncières pour ne citer que ces exemples.

L'enquête a ainsi permis de dresser une feuille de route nouvelle pour 2018, dédiée à une mise en forme du Club repensée et orientée davantage vers les territoires et leurs attentes locales.

#### **2.2.6. Le Club Landes**

Créé en 2017, le Club PLUi des Landes est le premier club territorialisé impulsé en Nouvelle Aquitaine à l'initiative de la DDTM 40. Ce club a vocation à termes à être étendu aux départements limitrophes. Il intègre d'ores et déjà des territoires et intervenants au-delà des limites départementales. Ce club bénéficie du concours d'une équipe d'appui au sein de laquelle lesw collectivités sont fortement impliquées afin de répondre au mieux aux besoins des territoires.

#### **Membres de l'équipe d'appui locale**

- Mont de Marsan Agglomération, Pierre Mallet
- Communauté de communes Coeur Haute Lande, Philippe Sartre
- Communauté de communes du Pays tarusate, Juliette Lepine
- Communauté de communes du Maremne Adour Côte Sud, Carole Albouze
- Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales, Annabel Lambert et Gratien Soucarros
- DDTM des Landes : Philippe Le Bournot ; Véronique Lassalle
- Cerema Sud-Ouest : Catherine Leonard ; Timothée Capcarrere

### **Partenaires et collectivités associés au lancement des premières journées du club :**

- Communauté de communes du Pays Foyen (Gironde) : David Ulmann, Dimitri Cazenave
- Communauté de communes des Bastides en Haut-Agenais Périgord (Lot-et-Garonne) Françoise Laborde
- Communauté de communes Chalosse Tursan, Jean-Jacques Dutoya
- Communauté d'Agglomération du Grand Dax, Valérie Kerbiriou et Matthieu Larralde
- Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP), Alain Franck
- Communauté de communes du Haut Béarn (Pyrénées-Atlantiques), Stéphane Darrius
- Communauté de communes du Haut Val de Sèvres (Deux-Sèvres), Carole Coqueblin-Guerin
- Communauté d'Agglomération du Bergeracois (Dordogne), Christian Bordenave
- GIP ATEGERI, Marion Laquerre

Demi-journée du 13 juin 2017 sur « La gouvernance du PLUi, le PLUi comme outil au service du projet de territoire » à Dax

La première édition du Club PLUi des Landes a rassemblé à Dax près de 100 personnes : élus communaux et intercommunaux, techniciens, ainsi que leurs partenaires des services de l'État. Marie-José Henrard, vice-présidente de la Communauté d'agglomération du Grand Dax en charge de l'aménagement et de l'espace, et Frédéric Perissat, Préfet des Landes, ont introduit cette demi-journée du Club PLUi dont le rôle est de promouvoir la mise en réseau des acteurs de la planification et le partage d'expériences complexes et structurantes pour les territoires.



Après une présentation de l'organisation nationale et territorialisée du Club PLUi, par Guennolé Poix, chef de projet national du Club PLUi pour le Ministère de la Cohésion des territoires, Philippe Sartre, vice-président en charge de l'aménagement de la Communauté de communes Cœur Haute Lande a posé les éléments de débats relatifs à la gouvernance dans le PLUi. Cette séquence a trouvé son prolongement dans une table ronde permettant de valoriser et de dialoguer avec la salle autour des expériences des territoires du Pays Foyen (Gironde), des Bastides en Haut-Agenais Périgord (Lot-et-Garonne), de Chalosse Tursan (Landes), avec le concours de l'AUDAP.



Cette édition a été conclue par Pierre Mallet, vice-président en charge de l'aménagement à la communauté d'agglomération de Mont-de-Marsan, soulignant l'intérêt de ce type de rencontres qui permet d'enrichir les échanges entre élus, techniciens et services de l'État sans éluder les difficultés rencontrées par les territoires.

Journée du 21 novembre 2017 sur « La consommation d'espace dans un PLUi : enjeux, expériences et outils » à Mont-de-Marsan

Le Président de la communauté d'Agglomération du Marsan a accueilli la 2<sup>e</sup> réunion du club PLUi des Landes à l'Auditorium de la médiathèque du Marsan Agglomération. Cette journée a réuni une centaine de personnes.

La table ronde du matin a permis de valoriser les retours d'expériences et regards d'élus sur la question de la consommation des espaces à partir des témoignages des Communautés de communes du Haut Béarn (Pyrénées-Atlantiques), du Haut Val de Sèvres (Deux-Sèvres), et des Communautés d'Agglomération du Bergeracois (Dordogne) et de Mont de Marsan (Landes).



L'après-midi était consacré à la mesure et au suivi de la consommation des espaces au travers d'exemples de dispositifs d'observation mis en place en région Nouvelle Aquitaine, de l'échelle régionale à l'échelle intercommunale : observatoire des espaces Naturels, Agricoles, Forestiers et Urbains (NAFU) porté par le Conseil Régional et l'État en Nouvelle Aquitaine, observatoire des Parcelles à valoriser (DDTM des Landes) , observatoire de l'économie (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales des Landes – ADACL) et observatoire foncier du Grand Dax.



La prochaine réunion du Club des Landes fixée au 05 juin 2018 aura pour thème «PLUi et Revitalisation centres-bourgs ».

### 2.2.7. Le Club Normandie

En 2017, le Club PLUi Normandie, qui compte 54 EPCI lauréats, a réalisé deux journées. Très dynamique au niveau bas normand, où est née la démarche dès 2012, le club observe en revanche une disparité forte des niveaux d'avancement des PLUi : beaucoup de territoires hauts-normands se lancent dans la démarche et nécessitent un accompagnement méthodologique.

Cette forte disparité peut néanmoins s'avérer très riche pour les travaux qui auront lieu en 2018, permettant d'axer sur le retour d'expérience des EPCI déjà avancés dans la démarche pour aiguiller les travaux des EPCI entamant le processus. 2018 sera également une année d'ouverture aux EPCI non lauréats, afin de faire bénéficier des échanges du réseau au plus grand nombre, et une ouverture plus systématique à divers partenaires (agences d'urbanisme, CAUE, PNR, etc.) afin d'enrichir les débats.

Le Club PLUi normand est principalement animé par la DREAL Normandie, où François Anfray joue le rôle de coordinateur et de pilote des activités du club. Il a été rejoint par Nicolas Dupré en 2017, qui appuie l'organisation et la préparation des journées. Le Cerema s'implique également auprès de la DREAL afin d'apporter un soutien méthodologique et d'aider à continuer de proposer des journées dynamiques et au format toujours renouvelé (présentation de partenaires, séquence juridique, retour d'expérience, ateliers, tables rondes, etc.).

Le club étant itinérant, il se déroule chaque fois dans un département différent, permettant d'associer alors des agents de la DDT concernée pour l'organisation de la journée du club.

### **Membres de l'équipe d'appui locale**

- DREAL : François Anfray, Nicolas Dupré
- Cerema : Nathalie Léglise

Journée du 23 février 2017 sur « PLUi intercommunal et stratégie foncière » à Pont-Audemer (27)

Le Club PLUi du 23 février 2017 s'est tenu au sein de l'intercommunalité Pont-Audemer Val de Risle, autour de la problématique de la stratégie foncière au service du projet de territoire. Les quelques 80 participants ont été accueillis par le Président de l'intercommunalité qui a rappelé la nécessité de dépasser les outils pour produire des idées et d'adopter une démarche prospective de projet. Néanmoins, afin de faire vivre son territoire et d'incarner ce projet, il insiste sur l'obligation d'investir des moyens et de travailler en partenariat.

Bernard Meyzie, directeur adjoint de la DREAL Normandie, rappelle l'accompagnement porté par l'État auprès des EPCI via diverses initiatives : labellisation des éco-quartiers, territoires en transition énergétique, appui à la revitalisation des centres bourgs, plans de paysage, respect des Trames vertes et bleues et meilleure prise en compte de la nature en ville... Il évoque à cette occasion l'appel à projets 2017.

S'ensuivent deux groupes de présentations :

- Le Cerema initie la journée avec les principes généraux d'une stratégie foncière, en lien avec le projet de territoire. Celui-ci doit se nourrir de tous les éléments de connaissance acquis ou à acquérir dans le domaine foncier (observation quantitative et qualitative, potentiel de mutation, nécessité d'intervention et de remise aux normes...). Cette présentation de la posture pour aborder une stratégie foncière est complétée par une gamme d'outils fonciers, dont les fiches descriptives sont distribuées aux participants.
- L'EPFN (établissement public foncier de Normandie) intervient alors le reste de la journée pour présenter le fonctionnement de l'établissement et les divers dispositifs d'accompagnement des collectivités. C'est aussi l'occasion d'entendre deux retours d'expérience d'élus qui ont travaillé avec l'EPFN dans le cas d'un recyclage foncier

(traitement de la friche de la Cartonnerie à Pont-Audemer) et d'une étude de revitalisation de centre-bourg (Domfront-en-Poiraie).

Un bilan des échanges permet entre autres de faire émerger des pistes de travail pour les prochaines journées du club : maintenir l'itinérance du club, proposer un point d'actualité réglementaire, aborder la question du nouveau règlement et des OAP, les PLUi des territoires littoraux, etc. Un questionnaire rempli en fin de journée par les participants a aussi fait ressortir la nécessité de mixer les types d'intervention dans une journée et de ne pas axer nécessairement sur un partenaire.

Journée du 3 octobre 2017 sur « PLUi intercommunal : un moyen de promouvoir les solidarités territoriales » à Goderville (76)

Le Club PLUi du 3 octobre 2017 s'est tenu au sein de la communauté de communes Campagne de Caux, autour d'ateliers sur la transcription des solidarités territoriales dans l'élaboration du PLUi.

Une séance de questions-réponses juridiques et techniques, portant sur des difficultés précises rencontrées par les EPCI, a apporté les éclairages attendus, enrichis par les retours d'expérience de chacun. Une question sur le RLPi a néanmoins perduré après la journée du club, au sein d'échanges par mail, entre DREAL, DDTM76 et la centrale.

La journée a ensuite pris la forme de trois ateliers dont les thèmes, sélectionnés en amont par les représentants des EPCI, ont permis de débattre et d'avancer sur des sujets centraux dans l'élaboration des projets de territoire, sous l'angle des solidarités territoriales :



- Comment concevoir un accès aux services, facilité pour tous sur le territoire du PLUi ?
- Quel projet politique construire afin de valoriser le patrimoine agricole et forestier sur le territoire intercommunal ?
- Comment maîtriser la répartition de l'offre commerciale aux différentes échelles territoriales et notamment à l'échelle intercommunale ?

Après avoir proposé les premières pistes de réflexion que leur suggéraient ces différents sujets d'études, les participants ont ensuite retravaillé ces premières intuitions pour les transformer en objectifs, tels qu'on pourrait les retrouver dans le PADD d'un PLUi intercommunal. Dans un troisième temps, ils ont identifié les différents outils d'urbanisme que le PLUi leur permettrait de mobiliser pour mettre en œuvre ces objectifs, ainsi que les partenaires à associer.

Partant d'une ligne directrice thématique, cet exercice a montré qu'une réflexion bien structurée facilitait l'émergence d'un projet de territoire de qualité. Le contenu des échanges a également permis de réaffirmer la pertinence de l'échelle intercommunale pour appréhender des sujets ayant trait au fonctionnement du territoire.

Les participants ont exprimé leur satisfaction et souligné la richesse des réflexions menées lors de ces ateliers. Ils ont aussi fait de nombreuses suggestions en vue des réunions à venir, pour l'évolution du fonctionnement du club normand à savoir : reconduire des exercices participatifs tout en maintenant des présentations de partenaires, tenter de mettre en avant le retour d'expériences de certains EPCI, équilibrer les participations représentants de l'État / techniciens / élus et partenaires, etc.

La difficulté de réunir à la fois élus et techniciens sur les mêmes sujets a également été mentionnée comme point d'amélioration pour la suite.

### 2.2.8. Le Club Occitanie

Lancé en 2014, le Club PLUi Occitanie propose des journées à destination des collectivités visant à favoriser les échanges d'expérience, croiser les points de vue et ainsi enrichir les démarches menées. Dans ce cadre, il bénéficie du concours d'une équipe d'appui composée de collectivités, d'acteurs partenariaux impliqués dans les champs de l'urbanisme, de l'aménagement et de la formation, et des services de l'État.

#### Membres de l'équipe d'appui locale

- Toulouse Métropole (Haute Garonne), Cecile Collange
- Gaillac-Graulhet Agglomération (Tarn), Cécile Danesin
- Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois (Tarn), Guillemette Labbé
- Communauté de Communes du Grand Villefranchois (Aveyron), Julie Dumas
- Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne (Tarn et Garonne), Christine Mouneyrac
- Agence d'urbanisme et d'Aménagement Toulouse aire métropolitaine (AUAT), Thierry Chaumier
- URCAUE-CAUE de la Haute-Garonne, Isabelle Rieg
- DREAL Occitanie : Laure Vie, François Lamalle,
- CEREMA Sud-Ouest : Catherine Léonard, Timothée Capcarrere
- DDT de l'Aveyron : Joël Marvezy, Daniel Costes
- DDTM de l'Aude, Isabelle Mandon
- DDT de la Haute-Garonne, Erwan Quillien
- DDT du Tarn, Cyril Crème
- CNFPT : Agnès Cothias (Toulouse), Mathilde Guine (Montpellier)
- CVRH de Toulouse, Jean-Philippe Soulé

Les travaux du club ainsi que la transcription des séances plénières sont restitués en ligne sur les sites du Club PLUi (<http://www.club-plui.logement.gouv.fr>) et de la DREAL Occitanie (<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr>).

**Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) dans les PLUi : atouts, limites et**

Près de cent-trente acteurs impliqués dans les démarches de PLUi (techniciens et élus d'EPCI, agences d'urba de la région, CAUE, services de l'État, Cerema) se sont retrouvés le jeudi 26 janvier 2017 à l'école des Mines d'Albi-Carmaux autour **des orientations d'aménagement et de programmation**. Il s'agissait de la troisième rencontre du club PLUi occitan. Cette journée a été introduite par Madame Anne-Marie Rosé, vice-présidente déléguée à l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme, en charge du PLUi de la communauté agglomération d'Albi.

Après une mise en perspective de l'évolution des OAP de la loi SRU (2000) au décret relatif à la modernisation du contenu des PLU (2015), la matinée, a permis, sous forme de table ronde, de donner la parole aux différents acteurs impliqués dans les PLUi : élus, porteurs de leurs ambitions politiques ; techniciens soucieux d'une traduction fidèle et opérationnelle dans les documents d'urbanisme ; opérateurs privés comme publics avec leurs propres contraintes notamment financières et foncières. Elle s'est conclue par une séquence sur l'art d'écrire des OAP, complétée d'une présentation du travail de définition des OAP engagé depuis 2015 dans le cadre du PLUiH de Toulouse. Les retours d'expériences des PLUi des métropoles de Bordeaux et Angers ont pu également être valorisés à l'attention de tous les territoires.



L'après-midi, les participants se sont répartis en ateliers pour émettre des propositions sur la conception, l'écriture et la mise en œuvre des OAP.





**La prise en compte des enjeux d'habitat dans les projets de planification d'urbanisme**  
**Journée du Club PLUi Occitanie du 28 novembre 2017 (Carcassonne)**

La quatrième édition du Club PLUi Occitanie a réuni le 28 novembre 2017 à Carcassonne plus de 120 personnes (élus et techniciens d'une quarantaine de collectivités, agences d'urbanisme, CAUE, EPF Occitanie, services de l'État, Cerema) pour échanger sur la **prise en compte des enjeux d'habitat dans les projets de planification d'urbanisme**.

En introduction de la journée et de mise au débat, M. Christian Moiro, vice-président de la communauté de communes Arize-Lèze a témoigné de la démarche conduite sur son territoire et des difficultés de mise en œuvre d'un PLUi-H en milieu rural.

Ce témoignage a été suivi d'une première séquence sur « l'articulation urbanisme et habitat : de quoi parle-t-on ? » qui a permis de rappeler le cadre de référence de la politique locale en matière d'habitat que constitue le PLH et d'introduire des éléments de réflexion entre élaborer un PLUi-H ou mener conjointement un PLUi et un PLH. Cette présentation a été complétée d'un panorama des démarches de PLUi en Occitanie et d'une synthèse des travaux des autres clubs PLUi sur le sujet de l'habitat. L'intervention de l'EPF Occitanie, établissement public foncier d'État dont le périmètre d'intervention a été étendu à l'ensemble de la nouvelle région, a permis à la fois d'éclairer les participants sur les missions de cet opérateur et sur la prise en compte en amont de la problématique foncière dans les documents de planification.

La matinée s'est achevée par une table-ronde sur les enjeux et questions politiques que soulève la prise en compte de l'habitat dans un projet de planification, au travers des expériences de la communauté des Pyrénées Audoises, de Montpellier Méditerranée Métropole et de la communauté d'agglomération de la Rochelle.

L'après-midi a été consacrée à la présentation de quatre témoignages (SCoT du Grand Pau, PLUi-H de Toulouse Métropole, PLUi et PLH de Rodez-Agglomération et du Grand Saint-Emilionnais). Ces expériences ont montré qu'urbanisme et habitat sont deux leviers au service d'un projet de territoire et qu'une démarche « décloisonnée » est source d'enrichissement du projet et de réalisme quant à sa mise en œuvre. Cet intérêt indéniable nécessite de concilier des échelles de temps différentes des documents (PLH sur 6 ans, PLUi sur 10-15 ans) et de mettre en place une gouvernance claire qui permette de fixer le cadre technique et politique de l'élaboration du projet.

### **2.2.9. Le Club départemental du Pas-de-Calais**

La fusion des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie a amené les services des différentes DDT(M) à engager une réflexion sur la refonte du Club PLUi Nord Pas-de-Calais.

Dans le Pas-de-Calais, le choix a été fait de réorganiser le club à l'échelle départementale.

Ce nouveau club départemental a organisé une journée destinée aux collectivités le 9 février 2017 portant sur la concertation et la collaboration.

La matinée était dédiée aux élus sur les sujets de la concertation et de la collaboration dans le cadre des PLUi avec les témoignages de la CC du Pays de Lumbres et de la CU d'Arras.

L'après-midi a privilégié une approche plus technique sur les actualités réglementaires en matière d'urbanisme et notamment sur la mise en œuvre du contenu modernisé des PLU.

### 2.2.10. Le Club Picardie

Actif depuis janvier 2015, le Club PLUi du Grand Amiénois-Picardie est présidé par Jean-Louis Grévin depuis 2017, vice-président de la communauté de communes du Val de Somme.

#### Membres de l'équipe d'appui locale

- Agence d'urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA) : Marion Gobin, Jérôme Grange, Marine Boitel
- Collectivité-pilote : Communauté de Communes du Val de Somme : Magali Delbouille
- CEREMA : Nathalie Pitaval
- DREAL Hauts-de-France : Marie Leroy
- CAUE de la Somme : Thérèse Rauwel
- Région Hauts-de-France : Gil Denier

#### L'habitat dans les PLUi : Journée du Club PLUi Picardie du 20 juin 2017

La réunion du Club Grand Amiénois-Picardie, qui s'est tenu à Compiègne, dans la salle municipale du Royallieu, le 20 juin 2017 avait pour thème : l'Habitat et le PLUi. Cette réunion du club fut l'occasion pour Monsieur Jean-Louis Grévin de prendre ses nouvelles fonctions de président du Club Grand Amiénois-Picardie, succédant ainsi à Jany Froissart. La journée a rassemblé 64 personnes, élus et techniciens.

Après une introduction sur le thème de l'articulation « planification et habitat, une histoire d'amour ratée ? » proposée par le directeur de l'ADUGA, Jérôme Grange, la matinée s'est organisée autour de la présentation du Conseil Régional Hauts-de-France et celle de l'Agence d'urbanisme Oise La Vallée pour prendre la mesure de la dimension habitat dans les documents de planification et de leur articulation avec les démarches sectorielles. La DREAL Hauts-de-France, accompagnée du CEREMA a ensuite présenté la démarche ministérielle de la territorialisation de la production de logements.

L'après-midi a débuté par un point d'actualité sur les évolutions législatives par Guennolé Poix, chargé de mission du Club PLUi national. Une table-ronde a réuni divers intervenants pour répondre à la question de l'élaboration du volet habitat du PLUi. En introduction, le CEREMA (P.

Mertiny) a donné des éléments de cadrage sur le PLUi-H et le PLH. Les intervenants à la table-ronde (Jean-Louis Grévin M. Delbouille, Communauté de Communes du Val de Somme ; Armelle Gorgues, Agglomération de Compiègne ; Cécile Détaille, Communauté de Communes Somme Sud-Ouest) ont fait part de leurs respectives expériences (Un PLH puis un PLUi-H ; un PLUi « intégré » et étendu aux nouvelles communes de l'agglomération ; un PLUi sans H). Les témoignages d'Isabelle Lemaire du Bureau d'études Co-habiter et d'Otilio Borges, Picardie Habitat ont parfait la configuration de cette table-ronde.

La deuxième réunion pour l'année 2017 du Club PLUi Picardie n'a pas eu lieu en fin d'année comme prévu mais en janvier 2018. Elle a eu pour thème : « Patrimoines et paysages ». Les documents et présentations de cette journée sont disponibles sur le site internet du Club : <http://www.club-plui.logement.gouv.fr/club-plui-picardie-du-30-janvier-2018-patrimoines-a439.html>

### 2.2.11. Le Club Pays de la Loire

Lancé fin 2015 à Angers, le Club PLUi en Pays de la Loire s'est construit autour de la DREAL des Pays de la Loire (DREAL/SCTE: Thomas Zamansky et Christian Rincé), en lien avec les cinq DDT et en partenariat pour l'organisation et l'animation avec les agences d'urbanisme présentes en région (AURAN, AURA et ADDRN), des collectivités (CC Erdre et Gesvres, CC de l'Ernée, Angers Loire Métropole, CC Terres de Montaignu) et enfin avec l'appui et la participation du Cerema (Pierre LE BRAS).

#### Membres de l'équipe d'appui locale

- AURAN : Claire Gomond
- AURA : Isabelle Leulier-Ledoux
- ADDRN : L. Neuville
- CC Erdre et Gesvres : C. Herbreteau
- CC de l'Ernée : M. Guillemain
- CC Terres de Montaignu : L. Gaboriau
- Angers Loire Métropole : C. Réhault
- DDT 85 : P. Spieth
- DDT 44 : C. Perroquin
- DDT 53 : C. Lepage et D. Leroux
- DDT 72 : H. Joslain
- DDT 49 : F. Blineau
- DREAL : T. Zamansky, Ch. Rincé, L. DE Rosa
- Cerema : P. Le Bras

#### Habitat, PLUi et PLH Journée du Club PLUi Pays de La Loire du 26 janvier 2017

Le 26 janvier 2017, le troisième Club régional PLUi s'est tenu à La Pommeraye (49). Cette session était consacrée à la thématique « Planification intercommunale et Habitat ». L'appui et la participation de la DHUP, ainsi que l'animation de Patrick Garnier du CEREMA ont rythmé les échanges.

80 participants – Élus et techniciens des collectivités, agences d'urbanisme, services de l'État – ont abordé les deux questions clés suivantes :

- l'habitat à l'échelle intercommunale : quels besoins pour quels projets ?

- PLUi et PLH : comment renforcer le chaînage et la cohérence entre la programmation en matière d'habitat et la planification en matière d'urbanisme ?

## **1. Planification et habitat : le contexte territorial régional et le contexte national**

Annick Bonneville, Directrice de la DREAL Pays de la Loire a présenté le contexte régional : une croissance démographique dynamique contrastée sur un territoire intégralement habité, portée en 2016 par une dynamique PLUi renforcée.

Guennolé Poix (DHUP) a détaillé les actualités réglementaires du PLUi et a répondu aux nombreuses questions des participants.

## **2. La question de l'habitat à l'échelle intercommunale : quels besoins pour quels projets ?**

La présentation coordonnée des trois agences d'urbanisme a permis d'aborder les différentes méthodes et outils utilisés avec les collectivités territoriales, en Pays-de-la-Loire avec « Le projet, préalable aux projections démographiques » par l'AURA, puis « Anticiper les besoins, mesurer les impacts de la croissance démographique sur les besoins en équipement, l'exemple des équipements scolaires », par l'AURAN et enfin les retours d'expériences avec des évaluations qui montrent l'importance de « dépasser les objectifs quantitatifs », par l'ADDRN.

Annaïg Le Meur, du service intermodalités aménagement logement de la DREAL, a présenté la démarche de territorialisation des besoins en logements expérimentée par l'État en Pays de la Loire qui constitue une nouvelle méthode d'évaluation des besoins.

## **3. PLUi et PLH : comment renforcer le chaînage et la cohérence entre la programmation en matière d'habitat et la planification en matière d'urbanisme ?**

### **Retours d'expériences de collectivités engagées dans un PLUi**

Dans un contexte d'évolutions permanentes, tant au niveau national que local, Christine Orefici (DHUP) a rappelé l'importance des PLH qui ont pour beaucoup atteint leur maturité. Elle a précisé le cadre réglementaire, les points de convergences et les différences entre un PLH, non prescriptif mais programmatique et un PLUi, prescriptif.

### **Pour Angers Loire Métropole : un PLUi avec un volet Habitat**

C'est à partir de l'organisation multipolaire de l'agglomération que le projet s'est construit à ALM. Audrey Sachot (ALM) a fait un panorama de la démarche : phase de concertation menée de 2010 à 2015, enquête publique et définition du projet en 2016, mise en œuvre du PLUi avec un volet habitat spécifique à partir de 2017. Le point de vigilance, souligne Audey Sachot « c'est la nécessité d'un pilotage politique fort en matière d'habitat ».

### **Pour Le Mans Métropole : un PLH distinct du PLUi**

Camille Peneau (LMM) a présenté la démarche de diagnostic et de caractérisation du PLUi sur l'agglomération mancelle composée de 14 communes. Lancée en 2014, elle devrait aboutir en 2019 à l'entrée en vigueur du PLU communautaire. « Le portage politique et technique est de fait sectorisé. Au final le PLU de LMM devrait porter réglementairement et opérationnellement le PLH, sans pour autant intégrer ce dernier ».

## **Table ronde : PLUi et PLH , de la programmation en matière d'habitat à la planification urbaine, comment renforcer le chaînage et la cohérence ?**

Jean-Pascal Hébrard (AURAN), Léna Neuville (ADDRN), Nathalie Montot (AURA), Thierry Vallage

(DDT49) ont complété les présentations croisées d'Audrey Sachot (ALM) et de Camille Peneau (LMM), par leur éclairage respectif. L'importance d'anticiper les besoins et de mesurer les impacts de la croissance démographique sur les besoins en équipements a notamment, été soulignée.

## PLUi et Paysage - Journée du Club PLUi Pays de la Loire du 30 novembre 2017

Le quatrième Club régional PLUi Pays de la Loire s'est tenu à Angers (49). Avec l'appui du Cerema et de la DHUP, cette session était consacrée à la thématique « Paysage ». 103 participants – élus et techniciens des collectivités, agences d'urbanisme, services de l'État – ont abordé les 4 sujets-clés suivants :

- Le paysage : De quoi parle-t-on ? Qu'est-ce qui fait paysage ? Comment le faire ressortir pour les élus et la population ? Quels outils de pré-identification existent ?
- Comment l'échelle intercommunale et le nouveau règlement du PLU réinterrogent-ils/renouvellent-ils la question du paysage ?
- Quels sont les bénéfices d'une approche paysagère comme démarche intégratrice en termes d'élaboration d'un PLUi ?
- Prise en compte réglementaire et opérationnelle de l'enjeu du paysage

### **1 - Le paysage : De quoi parle-t-on ? Qu'est-ce qui fait paysage ? Comment le faire ressortir pour les élus et la population ? Quels outils de pré-identification existent ?**

– *Les enjeux du paysage pour une planification urbaine plus ancrée*, **Denis Comont** Paysagiste-conseil DREAL

– *Les enjeux patrimoniaux à l'échelle de paysage urbains et ruraux*, **Christophe Boucher** CAUE44

– *Présentation de l'Atlas des paysages des Pays de la Loire : un outil de connaissance partagée au service des démarches de planification*, **Adrien Coutanceau** DREAL Pays de la Loire

La DREAL a présenté cet important travail de connaissance réalisé sur le paysage régional, avec de nombreux acteurs, autour de 3 axes : connaître pour comprendre, connaître pour mieux communiquer, connaître pour mieux agir. C'est notamment en référence à ce troisième pilier que la conclusion de cette intervention invite les collectivités à se saisir de cet outil pour élaborer leur PLUi à l'instar de la DDT de la Sarthe qui a pu utiliser les blocs diagrammes à des fins de sensibilisation et de pédagogie vis-à-vis des collectivités.

Patrick Garnier (chef du département Villes et territoire Cerema Ouest), anime une table-ronde autour de trois questions sur lesquelles porteront les éclairages des participants (élus, universitaires et techniciens) :

1. les liens entre le paysage et le projet de territoire
2. la prise en compte du paysage et le changement d'échelle : quelles conditions de réussite ?
3. la mise en œuvre du projet de territoire : sa traduction en termes de planification et, au-delà de la planification, quels outils et démarches complémentaires pour une véritable politique du paysage ?

L'approche paysagère et ses apports en matière de planification est ensuite présentée par Sophie clerc et Mickaël Ripoché (bureau d'études Urban'ism).

Pour finir, la prise en compte réglementaire et opérationnelle de l'enjeu du paysage est présentée sur les PLUi du Grand Chambord, d'Angers Loire Métropole, ainsi que sur l'exemple de Mûrs-Erigné.

## 2.3. LES PRODUCTIONS LOCALES

En complément des compte-rendus détaillés réalisés à l'issue de chaque journée, certains clubs territoriaux valorisent les échanges, souvent riches, par des productions méthodologiques propres. En 2017, cela s'est concrétisé par trois fiches synthétiques :

- une fiche au format 4 pages sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation réalisée par le Club Picardie
- deux fiches sur la concertation et la gouvernance réalisées par le club Auvergne-Rhône-Alpes

### 2.3.1. La fiche OAP du Club Picardie

Créées par la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) et complétées par la loi Grenelle 2, les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) visent à définir des intentions d'aménagement sur un secteur donné, quelle qu'en soit l'échelle (îlot, quartier, commune, groupe de communes, territoire intercommunal...). Le rôle des OAP a été conforté par la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (Alur) et le décret de modernisation du règlement du 28 décembre 2015 comme principal outil de projet d'aménagement au sein du PLU.



Après avoir consacré une journée sur les Orientations d'aménagement et de programmation le 18 octobre 2016, le Club PLUI Picardie a souhaité capitaliser les échanges et informations recueillis lors de cette journée du Club PLUI et a décidé de réaliser une fiche synthétique à destination des élus. Cette note synthétique publiée en 2017, écrite par l'ADUGA et le CEREMA Nord Picardie, présente ainsi le rôle des OAP et propose des **préconisations et des recommandations pour réussir l'élaboration des OAP et assurer leur mise en œuvre**. Elle complète la fiche OAP déjà existante publiée par le Ministère, qui s'adresse quant à elle davantage aux techniciens des collectivités.

## 2.3.2. Les fiches Concertation et Gouvernance du Club Auvergne Rhône Alpes

La gouvernance du PLUi et la concertation avec la population sont des clés de voûte du lancement du PLUi et du bon déroulé de la démarche. Ces sujets sont récurrents dans les journées des clubs territorialisés, et les retours d'expériences sont aussi variés que les territoires concernés. Renvoyant notamment aux travaux déjà effectués par le Club (kit PLUi XXL, compte-rendus des journées déjà réalisées sur le sujet) et aux travaux du partenariat du Cerema établi en 2016 avec trois intercommunalités (voir [dossier Web sur le site internet du Cerema](#)), ces deux fiches méthodologiques et de retours d'expérience, sur un format de 8 pages, refont le point sur :



- le cadre juridique dans lequel s'inscrivent les modalités de concertation avec la population et de gouvernance du PLUi avec les communes membres et partenaires associés
- des exemples régionaux qui ont pu faire l'objet de témoignages lors de la journée du 3 octobre 2017 (voir paragraphe sur le club Auvergne-Rhône-Alpes) : schémas de gouvernance choisis, modalités et dispositifs de concertation innovants notamment.
- les conclusions des ateliers de travail réunissant élus, techniciens et partenaires sur ces thèmes, le 3 octobre, avec une prise de recul.





**Annexes :  
ordres du jour  
des clubs  
territorialisés**

# 1. CLUB TERRITORIALISÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

## PROGRAMME

### Journée du 3 octobre 2017 à Clermont-Ferrand (63) – Gouvernance et concertation

**Accueil café à partir de 9h30**

#### **10h00 Propos introductifs**

par Olivier Bianchi, président de Clermont Auvergne Métropole ou son représentant et par la directrice régionale de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant  
**Retour sur le Club PLUi Habitat du 08 novembre 2016** par l'équipe d'appui du Club PLUi

#### **10h30 Table ronde n° 1 : Gouvernance : quelle collaboration avec les communes ?**

Autour des témoignages de 3 EPCI, l'idée est d'aborder les questions suivantes :  
Où sont les élus communaux dans les instances PLUi ? Quel mode de représentation ?  
Comment est formalisé le lien avec la commune ?  
Quels facteurs influencent ce processus ?  
Quels apports, points de vigilance et questionnements entraîne cette gouvernance ?

#### **11h30 Table ronde n° 2 : La Concertation avec les habitants dans l'élaboration du PLUi, quels facteurs de réussite ? Quels questionnements ?**

Autour des témoignages de 3 EPCI, les questions suivantes seront abordées :  
Comment mobilise-t-on les citoyens ?  
Quelle est la bonne échelle / la bonne entrée pour concerter ?  
Comment passer de la concertation à l'intégration dans le PLUi ?  
Comment la fusion d' EPCI et de procédures PLUi impacte-t-elle la concertation sur le projet ?

**Déjeuner**

#### **13h45 Ateliers de travail au choix :**

Atelier n°1 : Quels outils collaboratifs mettre en oeuvre pour la construction d'un projet de territoire ?  
Atelier n°2 : Quelle place des communes et quelles instances de décision dans le processus du PLUi ?

**Fin de la journée à 16h30**

## 2. CLUB TERRITORIALISÉ BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

<p style="text-align: center;"><b>PROGRAMME</b> <b>Journée du 28 mars 2017 à Dompierre-les Ormes (71)</b></p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**09h30 Accueil café offert par le Conseil Départemental de Saône-et-Loire**

**10h00 Ouverture de la journée**

Mot d'accueil de **Michel Pourcelot**, vice-président de la communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier, maire de Dompierre-les-Ormes

Présentation du programme de la journée par **Jenny Berthier**, chargée de mission Planification, DREAL Bourgogne-Franche-Comté

**10h20 Point d'actualités** par **Guennolé Poix**, chef de projet Club PLUi, Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, Ministère du Logement et de l'Habitat Durable

**10h40 Présentation du Plan de Mobilité Rurale** par **Laëtitia Boithias**, CEREMA/Lyon

**11h10 Démarches engagées par les collectivités**

**Présentation des projets lauréats des appels à projet 2015 et 2016 de l'ADEME et de la Région en faveur des mobilités rurales durables** par **Muriel Jeanneret**, ADEME Bourgogne-Franche-Comté

**Initiatives menées en faveur des mobilités rurales durables et articulation avec le PLUi de Matour et Sa Région** par **Jean-Paul Aubague** et **Christian Giraud**, vice-président et directeur de la communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier

**12h10 Étude sur la mobilité en milieu rural** par **Martine Esturgie**, cheffe d'unité Contrôle de Légalité et Animation Externe, DDT de Saône-et-Loire

**12h20 – 14h00 Cocktail déjeunatoire** pris sur place et offert par la Dreal Bourgogne-Franche-Comté

**14h00 Travail en ateliers sur la prise en compte des enjeux de mobilité dans les PLUi :**

Les trois ateliers thématiques suivants vous sont proposés. Lors de votre inscription, vous êtes invités à préciser vos choix préférentiels.

**Atelier Mobilité Active :** Comment mieux prendre en compte les modes actifs dans le PLUi ?

**Atelier Stationnement et Co-voiturage :** Quels sont les outils mis à disposition des collectivités par le PLUi pour traiter des questions de stationnement ? Comment encourager la pratique du covoiturage par l'intermédiaire du PLUi ?

**Atelier Organisation Spatiale :** Comment concevoir et modifier la structure et la forme urbaine pour limiter la demande de déplacements motorisée ?

**15h30 Restitution du bilan des ateliers**

**16h00 Conclusion de la journée**

par **Gilles Lemaire**, chef du département aménagement, DREAL Bourgogne-Franche-Comté

**PROGRAMME**  
**Journée du 26 septembre 2017 à Salins-les-Bains (39)**  
**– Prise en compte des enjeux liés à l'habitat dans les**  
**PLUi**

- 9h30**    **Accueil des participants**
- 10h00**   **Ouverture de la journée**
- 10h20**   **Les attendus du volet habitat des PLUi et PLUi valant PLH**  
**Les intérêts de la démarche du PLUi valant PLH**
- 11h00**   **La politique de l'habitat en région Bourgogne-Franche-Comté**
- 11h20**   **Retour d'expérience de collectivités**
- 12h30**   **Cocktail déjeunatoire offert par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté**
- 14h00**   **L'étude sur la vacance des logements et l'étude sur la territorialisation des besoins en logement**
- 14h30**   **Travail en atelier (choix préférentiel à indiquer lors de l'inscription)**
- **Atelier n°1** : Dépasser la logique quantitative du besoin en logement dans le diagnostic
  - **Atelier n°2** : Définir une stratégie foncière ; articuler besoins en habitat et gisements fonciers
  - **Atelier n°3** : Mettre en œuvre la politique de l'habitat
- 16h00**   **Conclusion de la journée**

### 3. CLUB TERRITORIALISÉ BRETAGNE

<p style="text-align: center;"><b>PROGRAMME</b> <b>Journée du 27 juin 2017 à Pontivy – PLUi et</b> <b>changement d'échelle</b></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- 10h : accueil des participants par Christine Le Strat, Présidente de Pontivy Communauté, et par Yves Le Marechal, Directeur adjoint de la DDTM du Morbihan

- 10h30 : point d'actualité PLUi, par Guennolé Poix, ministère de la cohésion des territoires

- 11h : introduction à la problématique du changement d'échelle, par Eric Lemerre, Directeur d'études, agence d'urbanisme de Brest-Bretagne (ADEUPA)

- 11h30 : table ronde sur le passage du PLU au PLUi -

Serge Moëlo, Vice-Président de Pontivy Communauté

Benoît Vinet, Responsable urbanisme-aménagement, CC du Pays des Abers

Jérôme Duchemin, Associé et directeur d'études, IDEA Recherche

Pascal Leveau, Responsable de la division aménagement, urbanisme, habitat, DREAL

*Pause déjeuner*

14h : ateliers

\* atelier n°1 : nouvelle gouvernance et animation du territoire intercommunal, animé par Fanny Kerjouan, Responsable du service urbanisme foncier, Dinan Agglomération, co-animé par Nicolas Clemens, DREAL Bretagne

\* atelier n°2 : gestion de la compétence et pilotage d'un PLU à l'échelle intercommunale, animé par Tristan Le Baron, chef de projet PLUi-planification, Morlaix Communauté, co-animé par Déborah Troadec, Responsable urbanisme habitat transport, Couesnon Marches de Bretagne

\* atelier n°3 : le contenu d'un PLU intercommunal, animé par Benoît Vinet, Responsable urbanisme-aménagement, CC du Pays des Abers, co-animé par Pierre Le Bras, Directeur d'études, Cerema

15h30 : mot de la fin

## 4. CLUB TERRITORIALISÉ GRAND EST

### PROGRAMME

#### Journée du 17 mars 2017 à Pont A Mousson (54) – Première réunion du nouveau club PLUi Grand Est

##### Matin

##### 9h30 – Accueil-café

##### 10h00 - Introduction et présentation des ateliers

*Renaud Laheurte Directeur régional Adjoint de la DREAL Grand Est*

*Accueil des nouveaux membres par un ancien membre du club - Président d'un EPCI*

*Témoignage d'un EPCI nouvellement engagé dans une démarche de PLUi*

##### 10h35 - 11h00 Les articulations d'échelle – SRADDET/SCOT/PLUi

*Présentation du SRADDET par Benoit Leplomp - Conseil régional Grand Est*

*Les enjeux d'articulation entre SRADDET/SCOT/PLUi – Représentant des SCOT*

##### 11h00 - 12h20 Table ronde Incidence des SCDI sur les procédures de PLUi

*Témoignage de 3 EPCI représentant les différentes formes de fusion en région*

*Point de vue d'une DDT*

##### 12h20 - 12h45 Actualité législative et réglementaire – Guennolé Poix

*(DGALN/DHUP/QV3)*

*Les évolutions réglementaires de la loi Egalité et Citoyenneté*

*Perspectives 2017 de l'appel à projet PLUi*

##### Pause déjeuner

##### 12h45 - 13h45 : Buffet

##### Après-midi

##### 14h00 – 15h30 Ateliers techniques thématiques au choix

*Atelier 1 : La modernisation du contenu du PLUi et les OAP (DDT des Vosges et du Haut-Rhin)*

*Du projet de territoire à la construction de son PLUi*

*Atelier 2 : Articuler sa stratégie foncière et le projet de PLUi (Agences d'urbanisme de Metz et de Mulhouse et DREAL)*

*Un processus, des partenaires, des outils*

##### 15h45 - Synthèse croisée des travaux d'atelier, perspectives et conclusions

##### 16h00 - Fin de la journée

## 5. CLUB TERRITORIALISÉ NOUVELLES AQUITAINE (LANDES)

### PROGRAMME

**Journée du 13 juin 2017 à Dax (40) – La gouvernance de la démarche de PLUi, le PLUi comme outil au service du projet de territoire**

**9h00 – 9h30 : Accueil café**

**9h30 – 9h50. Introduction de la demi-journée** par un élu de la CA du Grand Dax et le Préfet des Landes

**9h50 – 10h15. Présentation du club PLUI en région et les clubs en région, Guennolé Poix,** chef de Projet National du club PLUI

*temps d'échange avec la salle*

**10h15-10h30. Introduction du thème choisi par un élu ou un technicien**

**10h30-12h30. Table ronde (5 participants et 1 animateur), retours d'expériences et regards d'acteurs sur la gouvernance du PLUi et l'intérêt de l'outil au service du projet de territoire,** animée par **Jean-Pascal Lebreton**, Directeur adjoint de la DDTM des Landes

Expériences/Intervenants pressentis :

- M. Dutoya, Président de la C.C. du Tursan (confirmé)
- CC Pays Foyen - Gironde(contact pris)
- CC Sud-Gironde (contact à prendre)
- CC des Bastides en Haut-Agenais Périgord (contact à prendre)
- AUDAP (contact pris) – Pyrénées-Atlantiques

*temps d'échange avec la salle*

**12h30 Conclusion par la DDTM des Landes** avec communication pour la deuxième réunion de la date, du lieu et du thème central choisi

**12h35** Poursuite des échanges **autour d'un buffet**

**PROGRAMME**  
**Journée du 21 novembre 2017 à Mont-de-Marsan (40)–**  
**La consommation des espaces dans un PLUi : enjeux,**  
**expériences et outil**

**9h00 – 9h30. Accueil café.**

**9h30 – 9h50. Introduction de la journée** par le Président de la communauté d'agglomération Mont de Marsan Agglomération et par la Préfecture des Landes

**9h50 – 10h10. Les enjeux liés à la consommation des espaces, François Leviste,** responsable du Service Aménagement et Risques de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes (D.D.T.M. 40)

*Temps d'échange avec la salle*

**10h10 – 12h10. Retours d'expériences et regards d'élus sur la question de la consommation des espaces**

Table ronde : animée par **Thierry Vigneron**, directeur de la D.D.T.M. 40.

Participation des Communautés de Communes (C.C.) et Communautés d'Agglomérations (C.A.) :

- la C.C. du Haut Béarn – **Pyrénées Atlantiques**,
- la C.C. de Haut Val de Sèvre – **Deux Sèvres**,
- la C.A. Du bergeracois – **Dordogne**,
- la C.A. du Marsan – **Landes**.

*Temps d'échange avec la salle*

-----**12h15 – 13h30** : Poursuite des échanges **autour d'un buffet** -----

**13h30 – 15h15. Présentation d'observatoires de suivi de la consommation des espaces**

Table ronde : animée par **Mme Juliette Lépine**, service urbanisme à la communauté de communes du Pays Tarusate.

Interventions :

- **A l'échelle régionale** : Groupement d'Intérêt Public Aménagement du Territoire et Gestion des Risques (GIP ATEGERI) : présentation de l'observatoire des espaces Naturels Agricoles Forestiers et Urbains (N.A.F.U.),
- **A l'échelle départementale** :
  - D.D.T.M. 40 : présentation de l'observatoire des Parcelles A Valoriser et présentation des fichiers fonciers
  - l'Agence d'Aide aux Collectivités Locales (A.D.A.C.L.) : présentation d'un observatoire économie,
- **A l'échelle intercommunale** : la C.A. du Grand Dax : présentation d'un observatoire d'une collectivité de suivi de la consommation des espaces.

*Temps d'échange avec la salle*

**15h15 – 15h30. Synthèse et conclusion de la journée**



## 6. CLUB TERRITORIALISÉ OCCITANIE

<p style="text-align: center;"><b>PROGRAMME</b> <b>Journée du 26 janvier 2017 à Albi - Les Orientations d'Aménagement et de Programmation dans les PLUi : atouts, limites et opportunités</b></p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**09h30 Accueil café**

**10H Introduction de la journée : Anne Marie ROSE**, vice-présidente déléguée à l'aménagement de l'espace et à l'urbanisme, en charge du PLUi à la communauté d'agglomération d'ALBI

- **QUIZZ OAP : Catherine LEONARD**, responsable du groupe Territoire, Prospective, Évaluation du CEREMA/ Dter SO

- **L'OAP nouvelle formule dans les PLUi... Place au projet ! Catherine LE CALVE**, architecte urbaniste à l'agence d'urbanisme Bordeaux métropole Aquitaine, référente du PLUi Bordeaux-métropole

- **Table-ronde : Retours d'expériences d'OAP au service d'enjeux thématiques ou territoriaux : différents regards d'acteurs**

*Animée par Vincent BRAQUET, responsable du Service Aménagement Territorial Sud Gard Littoral et Mer à la DDTM du Gard*

- **Jean-Luc BERGEON**, maire de Saint-Christol (34), vice-président à l'aménagement de l'espace de la CC du pays de Lunel, conseiller régional et **Jacques SAUVAIRE**, conseiller municipal de Saint-Christol
- **Francis SALABERT**, maire de Lescure (81)
- **Sandrine BERTRAND-LAMANDE**, responsable Développement, GIE Garonne Développement, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage du Groupe des Chalets, 0PH31, Toit familial de Gascogne et **Benoît COLAS**, directeur agence chez NEXITY (accord de principe à confirmer)
- **CC Val de Loire et OAP patrimoniale** (sous réserve)

- **L'art d'écrire des OAP : Catherine LE CALVE.**

*Déjeuner (buffet sur place)*

**14h : Répartition des participants en ateliers d'échanges sur retours d'expériences : voir mots clefs au verso.**

**Atelier 1 : La conception d'OAP au service d'ambitions politiques :** bonnes questions à se poser et conditions de gouvernance dans un PLUi.

**Atelier 2 : Comment écrire des OAP ambitieuses mais opérationnelles et réalistes en fonction des contextes territoriaux ?** Les conditions de réussite et ce qu'il faut éviter.

**Atelier 3 : Quelles conditions pour une mise en œuvre aisée des OAP et l'émergence de projets de qualité ?**

- Restitution des ateliers par les rapporteurs et mise en perspective des propos par Catherine LE CALVE.

16h30 Conclusions de la journée

1/2

<p style="text-align: center;"><b>PROGRAMME</b> <b>Journée du 28 novembre 2017 à Carcassonne-</b> <b>L'habitat dans les projets de territoire</b> <b>communautaires : Stratégie, gouvernance et</b> <b>organisation territoriale</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

09h30 Accueil café

10h Introduction de la journée

10h15 – 11h15 : **Articulation urbanisme et habitat : de quoi parle-t'on ?** DGALN/ CEREMA/ AUAT

Politique habitat, acteurs et partenaires de l'habitat ?  
SCoT / PLUi / PLH : Rôles respectifs des différents documents,  
PLUiH / PLUi + PLH / PLUi : avantages/inconvénients des différentes formules,  
Quelle connaissance nécessaire du contexte local ? De l'intérêt des observatoires locaux...  
**y compris échanges avec la salle**

11h15-12h15 **TABLE RONDE 1 : Quelle ambition politique pour l'habitat dans la stratégie territoriale d'urbanisme ?**

- En contexte péri-urbain, l'habitat dans la stratégie du **SCoT du grand PAU**
- En contexte rural, la recherche de structuration polaire dans **le PLUi du pays Riberacois (24)**
- en contexte patrimonial, l'habitat dans le PLUi de St-Emilion : Romain GALLITRE, chargé d'urbanisme

12h15 : **échanges avec la salle**

12h30 -13h45 *Déjeuner (brasserie LE VICTORIA)*

13h45 / 14h45: **TABLE RONDE 2 : Entre réalisme et ambition, quelle gouvernance et quelle organisation territoriale mettre en place ? Retours d'expériences**

- **Cas d'une intégration totale habitat/urbanisme**
  
- **Cas de dialogue PLUiH / PLH : L'habitat dans le PLUi de Rodez Agglomération : Annick Berthaud,**
  
- **Cas de PLUi sans PLH**

- le point de vue d'un EPF sur la stratégie foncière

- Le point de vue d'un programmeur

14h45/ 15h45 : échanges avec la salle

15h45 : Mise en perspective et conclusions

## 7. CLUB TERRITORIALISÉ PAYS DE LA LOIRE

1/1

<p style="text-align: center;"><b>PROGRAMME</b> <b>Journée du 26 janvier 2017 à La Pommeraye (49)</b></p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Café d'accueil 9h00 - 9h30

Animation générale de la journée Patrick Garnier (Cerema DterOuest/DVT)

Introduction 9h30-10h15

Introduction par Annick Bonneville, directrice de la DREAL : présentation du déroulé de la journée et présentation générale des enjeux régionaux de l'habitat

Séquence accueil des nouveaux arrivants et actualités réglementaires

Guénolé Poix (MEEM/DHUP)

### **1- La question de l'habitat à l'échelle intercommunale : quels besoins pour quels projets ? 10h15-12h15**

Méthodes et outils utilisés sur les territoires, présentation coordonnée des trois agences d'urbanisme (ADDRN, AURAN, AURA)

Echanges avec la salle

Démarche de territorialisation de la production de logements portée par l'État : présentation d'une nouvelle méthode d'évaluation des besoins (DREAL/SIAL)

Echanges avec la salle

Pause méridienne 12h15 -13h45

### **2- PLUi et PLH : comment renforcer le chaînage et la cohérence 13h45-15h30**

entre la programmation en matière d'habitat et la planification en matière d'urbanisme ?

PLUi-H, ou PLUi et PLH ? Au maximum l'intégration, à minima la cohérence Guénolé Poix et Frédéric Esnault (MEEM/DHUP)

Témoignages d'EPCI :Angers Loire Métropole (Audrey Sachot) et Le Mans Métropole (Camille Peneau)

Table ronde :

Jean-Pascal Hébrard (AURAN), Léna Neuville (ADDRN), Nathalie Montot (AURA), Thierry Vallage (DDT 49), Camille Peneau (Le Mans Métropole), Audrey Sachot (Angers Loire

Métropole)

Echanges avec la salle

### **3- Vie du club 15h30 -15h45**

Actualités prochaines échéances/programme pour l'année

Mot de conclusion

<p style="text-align: center;"><b>PROGRAMME</b> <b>Journée du 30 novembre 2017 à Angers (49)</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------

Café d'accueil 9h15 - 9h45

Animation générale de la journée Patrick Garnier (Cerema Ouest/DVT)

Introduction par Philippe Viroulaud, directeur adjoint de la DREAL : présentation des actualités en matière de planification et du déroulé de la journée.

#### **1- le paysage : De quoi parle-t-on ? Qu'est-ce qui fait paysage ? Comment le faire ressortir pour les élus et la population ? Quels outils de pré-identification existent ? 10H-11H**

les enjeux du paysage en lien avec la planification urbaine :

a- ...dans les territoires ruraux et rurbains, les espaces agricoles naturels et forestiers

Denis Comont, Paysagiste conseil de la DREAL.

b- ...dans les territoires urbanisés.

Christophe Boucher du CAUE 44.

L'atlas des paysages des Pays de la Loire

Adrien Coutanceau, DREAL/Service des ressources naturelles et du paysage.

#### **2- Comment l'échelle intercommunale et le nouveau règlement du PLU réinterrogent-ils/renouvellent-ils la question du paysage ? 11H-12h45**

Deux témoignages :

Henri Lebrun, Vice-Président de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe.

Yohan Gaillard, Even Conseil.

Table ronde

Catherine Lungart, adjointe à l'urbanisme de Saint-André des Eaux.

Henri Lebrun, Vice-Président de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe.

Alain Laplace, adjoint à l'urbanisme de Mûrs-Erigné.

Yohan Gaillard, Even Conseil.

Denis Comont, Paysagiste conseil de la DREAL

Arnaud Bernard De Lajartre, Maître de conférences en droit public à l'Université d'Angers.

Pause méridienne 12h45 - 14H15

**3- Quels sont les bénéfices d'une approche paysagère comme démarche intégratrice en terme d'élaboration d'un PLUi ? 14H15-15H15**

a- L'approche paysagère et de ses apports en matière de planification

Sophie Clerc (Urban Ism) et Mickael Ripoché (arts des villes et des champs).

b- La prise en compte du paysage dans le PLUi Grand Chambord.

Karine Renaud Responsable urbanisme CC du Grand Chambord, cheffe de projet PLUi,

Mathieu Gigot, Docteur en géographie.

**4- prise en compte réglementaire et opérationnelle de l'enjeu du paysage 15H15-16H30**

a – Prise en compte du paysage, l'exemple de la démarche Plan Paysage

Emmanuelle Fougeroux (Mûrs Erigné) et Elise Soufflet (DDT 49).

b- Le paysage à partir d'une concertation avec les populations : exemple d'une démarche participative : plateforme « Demain le Loir »

Jean-Michel Reumeau (AURA).

c- Un exemple de prise en compte du paysage dans la planification : l'OAP Val de Loire

Valérie Galpin, Angers Loire Métropole.

## 8. CLUB TERRITORIALISÉ HAUTS DE FRANCE (EX-PICARDIE)

<p style="text-align: center;"><b>PROGRAMME</b> <b>Journée du 20 juin 2017 à Compiègne – L'habitat dans les PLUi</b></p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### MATINÉE

**9h15 : Accueil café**

**9h45 : Mots d'accueil** par le président du Club PLUI Picardie et par le vice-président de l'ARC

**9h50 : Introduction** : articulation planification et habitat, une histoire d'amour ratée ? *du Grenelle qui impose à Alur qui assouplit... et à NOTRe qui « chamboule-tout »*, **Jérôme Grange**, ADUGA

**10h : L'habitat dans les documents de planification et l'articulation avec les démarches sectorielles**

**Stéphanie Deprez**, Conseil Régional Hauts-de-France et **Isabelle Lanternas**, **AU Oise-la-Vallée**

**10h35 : La territorialisation de la production de logements** : présentation de la démarche du Ministère du Logement par **Sophie Huchette**, DREAL Hauts-de-France

**11h00 : Point d'actualité** sur les évolutions législatives par **Guennolé Poix**, DGALN, chargé de mission Club PLUI national

**12h-13h30** : *Déjeuner (plateaux-repas offerts par le club)*

## **APRÈS-MIDI : TABLE-RONDE : ÉLABORER LE VOLET HABITAT DU PLUI**

Animateurs : Jérôme Grange, ADUGA et Conseil régional Hauts-de-France (sous réserve)

**13h30 : Introduction à la table-ronde** : Éléments de cadrage sur le contenu du PLU en matière d'habitat, sur le PLH et sur la particularité du PLUI-H, **Peggy MERTINY**, chargée d'études habitat, CEREMA Nord Picardie

**13h45 : Table-ronde** : Comparaison des différentes « formules » à partir des retours d'expérience

- Un PLH puis un PLUI-H

**Jean-Louis Grévin, Magali Delbouille**, *Communauté de Communes du Val de Somme*

- Un PLUI « intégré » et étendu aux nouvelles communes de l'agglomération

**Armelle Gorgues**, *Agglomération de Compiègne*

- Un PLUI sans H

**Cécile Détaille**, *Communauté de Communes Somme Sud-Ouest*

**15h : Table ronde** : Comment associer les acteurs de l'habitat à l'élaboration du PLUI ?

**Isabelle Lemaire**, *Bureau d'études Co-habiter*

**Otilio Borges**, *Picardie Habitat*

**15h50-16h** : Clôture de la journée par le président du Club